

ÉTUDES

DIX ANS D'ACTIVITÉ ET DE RÉSULTATS DES BANQUES FRANÇAISES

Le système bancaire occupe une place importante, puisqu'il comporte, en France, quelques 1 650 établissements, emploie plus de 400 000 salariés et assure environ 4 % du produit intérieur brut.

Mais l'importance du système bancaire dépasse largement les simples chiffres. Le bon fonctionnement des établissements de crédit permet une circulation satisfaisante de l'ensemble des flux financiers et commerciaux et joue un rôle décisif dans le soutien de la production et des échanges.

Du fait de cette mission unique qui leur est reconnue, les banques jouent un rôle central dans le financement des économies développées. La stabilité du système bancaire constitue ainsi un gage de solidité et d'efficacité pour une économie moderne. Or cette stabilité est mise à l'épreuve par les mutations rapides et profondes enregistrées depuis quelques années. Peu de secteurs économiques ont subi autant de changements en si peu de temps : la déréglementation, la désintermédiation, l'ouverture des frontières financières sont venues bouleverser l'environnement des banques. Dans ce contexte nouveau, les pratiques bancaires ont évolué rapidement vers une concurrence accrue, à mesure que les techniques mises en oeuvre devenaient plus sophistiquées. La détérioration de la conjoncture économique a rendu plus ardue, mais aussi plus nécessaire, l'adaptation des établissements à cette nouvelle donne.

Le système bancaire français est examiné sur la période 1984-1993, à partir des documents comptables établis sur base sociale et remis à la Commission bancaire par les banques affiliées à l'Association française des banques, dites banques AFB. En effet, seules les données de ces établissements sont disponibles sur l'ensemble de la période, mais quelques développements pourront concerner l'ensemble des établissements de crédit à partir de 1988. Elles portent en principe sur l'ensemble des zones géographiques d'activité, mais la précision de l'information exige quelquefois un recours aux données relatives à l'activité métropolitaine. Par ailleurs, certains développements sont réalisés sur l'activité à l'étranger. Cette approche ne prend pas en compte les orientations stratégiques liées à la notion de groupe bancaire. En particulier, le phénomène de filialisation de certaines activités bancaires au sein de sociétés financières ou d'activités non bancaires (assurance-vie, services d'investissement, ...) n'est pas étudié.

L'analyse porte sur les situations moyennes et les comptes de résultat en termes de structures et d'évolution des volumes, après prise en compte de l'inflation. Certaines données non disponibles en moyenne annuelle ne sont présentées qu'en fin d'année. Les effets de change ne sont pas éliminés, sauf pour l'examen de l'activité internationale des banques françaises, en raison de l'absence d'informations précises sur la nature des devises étrangères utilisées. Les données ont été retraitées afin, dans un souci d'homogénéité nécessaire à l'analyse, d'atténuer les modifications d'ordre comptable intervenues sur l'ensemble de la période (cf annexes 1 et 2) ¹⁽³²⁾.

La présente étude a pour objet de montrer que, au cours de ces dix dernières années, le nouvel environnement économique a profondément modifié les conditions d'activité bancaire (1), qu'il a obligé les banques à adapter leurs structures d'exploitation (2) et qu'il a généré des risques de nature et d'ampleur inédites auxquelles elles ont dû faire face (3).

1. LE NOUVEL ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER A PROFONDÉMENT MODIFIÉ LES CONDITIONS D'ACTIVITÉ BANCAIRE

1.1. La déréglementation s'est traduite par la montée des pressions concurrentielles

1.1.1. La levée des contraintes légales a correspondu à de nouveaux besoins de l'économie

1.1.1.1. Un système bancaire caractérisé par le poids des réglementations au début des années quatre-vingt

Jusqu'au milieu des années quatre-vingt, le système de financement s'est caractérisé par une intermédiation bancaire importante dépendant d'orientations quantitatives fixées par les autorités monétaires et dans lesquelles les mécanismes de marché intervenaient peu.

Le cloisonnement des circuits de financement...

En effet, l'existence de circuits cloisonnés de financement concernant certains secteurs (logement, agriculture, artisanat) ou certaines priorités (exportations, créations d'emplois, investissement, recherche, économies d'énergie) répondait, d'une part, au souci, issu de la crise des années trente, d'éviter les risques de faillite générale, d'autre part, au besoin de moyens de financement adaptés à la reconstruction d'après-guerre.

... et le contrôle administratif du crédit...

Par ailleurs, le contexte inflationniste des années soixante-dix a suscité la mise en place de mesures de restriction à la création monétaire via l'instauration de l'encadrement du crédit en 1972. Toutefois, le maintien de procédures spécialisées de financement échappant en grande partie à ce régime limitatif avait largement remis en question son efficacité. En outre, le contrôle quantitatif du crédit présentait l'inconvénient de geler les positions acquises et de restreindre exagérément la concurrence et donc la baisse du coût de l'argent.

... et des changes...

Enfin, la persistance d'un régime de contrôle des changes administratif nécessaire au soutien de la monnaie a limité les possibilités de placement et d'emprunt des résidents à l'étranger, même si les banques françaises étaient d'ores et déjà largement ouvertes à l'activité internationale par le biais notamment d'implantations à l'étranger.

... ont été levés par le mouvement de déréglementation intervenu dans les années quatre-vingt.

La déréglementation a consisté à réduire le nombre des procédures spécifiques et à lever les cloisonnements et les interdictions au sein du système de financement afin d'obtenir un marché plus ample et homogène, par recours aussi bien aux établissements de crédit qu'aux marchés de capitaux. L'unification de ce marché devait permettre de le contrôler, pour des besoins de régulation monétaire, non plus en intervenant sur chacun des compartiments de façon administrative, mais uniquement sur l'un d'entre eux — le marché monétaire — grâce aux taux d'intérêt. À l'encadrement du crédit s'est ainsi substitué, à partir de 1987, un cadre de politique monétaire fondé sur l'action sur les taux d'intérêt du marché interbancaire et sur la liquidité bancaire.

L'internationalisation de l'économie, la participation au mécanisme de change du Système monétaire européen et la politique de lutte contre l'inflation impliquaient également l'abandon du contrôle des changes. Cette suppression a été réalisée progressivement de 1985 à 1989. Les principales procédures de contrôle des investissements étrangers en France et français à l'étranger ont ainsi été assouplies et limitées aux investissements de nature stratégique.

1.1.1.2. Les apports de la loi bancaire

La loi bancaire a institué les conditions d'une concurrence normale au sein du secteur bancaire.

La loi bancaire de 1984 avait pour objectif de créer les conditions d'une concurrence normale et de favoriser la modernisation de la profession bancaire. Elle s'appuie sur la définition d'un cadre juridique unique pour l'exercice de l'ensemble des activités bancaires. Même si des catégories juridiques distinctes ont été

maintenues, la législation a eu pour vocation de rendre homogène la notion d'établissement de crédit.

L'autre apport de la loi bancaire est la reconnaissance explicite de la vocation universelle des établissements de crédit, la restriction des activités n'étant plus imposée mais choisie par les établissements lors de la demande d'agrément. Les « décrets Debré » de 1967, atténuant largement la distinction entre banques d'affaires, banques de dépôts et banques de crédit à moyen et long terme, avaient été une première étape de cette évolution.

Elle a également pris en compte le processus de bancarisation de la société.

Un autre aspect de la loi bancaire est la prise en compte du mouvement de bancarisation de la société. Ainsi, l'activité de gestion et de mise à disposition du public des moyens de paiement a été réservée aux établissements de crédit et la notion de « droit au compte » a fait l'objet d'un dispositif spécial présenté dans la loi. De fait, le réseau de guichets permanents s'est notablement étendu depuis 1966 et a permis la bancarisation quasi complète de la clientèle potentielle. Le nombre d'individus détenant un compte bancaire représentait 35 % de la population majeure dans les années soixante et 89 % en 1980 ; il atteint presque 100 % à l'heure actuelle.

Les dispositions de la loi ont été anticipées et complétées par la mise en place d'une plus grande égalité dans les conditions de collecte des ressources et d'octroi de financements. Ainsi, à partir de 1983, de nouveaux produits rémunérés et défiscalisés (Codevi, livret d'épargne populaire) ont pu être distribués indifféremment par tous les réseaux bancaires. Du côté des crédits, une bonne partie des enveloppes de prêts bonifiés a, soit disparu, soit fait l'objet d'une distribution plus ouverte par la mise en place de procédures d'adjudication.

1.1.2. La croissance des concours à l'économie s'est accompagnée d'une montée des pressions concurrentielles

1.1.2.1. L'évolution des financements

La libéralisation des conditions d'activité bancaire s'est traduite, à partir de 1987, par une forte croissance des concours de crédits à la clientèle.

ÉVOLUTION DES CONCOURS À L'ÉCONOMIE

(pourcentage de croissance des encours de crédit en métropole en francs constants)

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Banques AFB	0,49	- 5,66	- 0,33	11,54	13,25	6,79	7,75	- 0,31	- 2,22
Ensemble des établissements de crédit	ND	ND	ND	12,47	9,01	6,57	6,90	- 0,38	- 1,70

ND : non disponible

La croissance du crédit s'est accélérée à la fin des années quatre-vingt, ...

De fait, la fin des années quatre-vingt, caractérisée par une expansion économique soutenue et la libéralisation du crédit, a entraîné de fortes progressions en volume des crédits distribués, de l'ordre de plus de 10 % par an en moyenne pour les banques AFB. L'accroissement des volumes pendant cette période a permis de compenser dans une certaine mesure l'effritement des marges et d'afficher des résultats stables, sinon en progression. L'augmentation des engagements de financement et de garantie en faveur ou d'ordre de la clientèle inscrits au hors bilan a été moins forte.

... avant de ralentir, puis de devenir négative à partir de 1992.

Au début des années quatre-vingt-dix, la croissance des encours de crédit s'est poursuivie, pour l'ensemble des établissements, avec un taux moyen de 3 % par an en francs constants. Le point de retournement est intervenu en 1992, date à laquelle l'encours a commencé à diminuer sous l'effet de la réduction, puis de la disparition, de la croissance économique.

La part des concours à la clientèle dans les actifs a décliné de 1984 à 1987 pour remonter ensuite jusqu'en 1991.

DÉCOMPOSITION DES FINANCEMENTS

Activité métropolitaine des banques AFB (en % des financements)

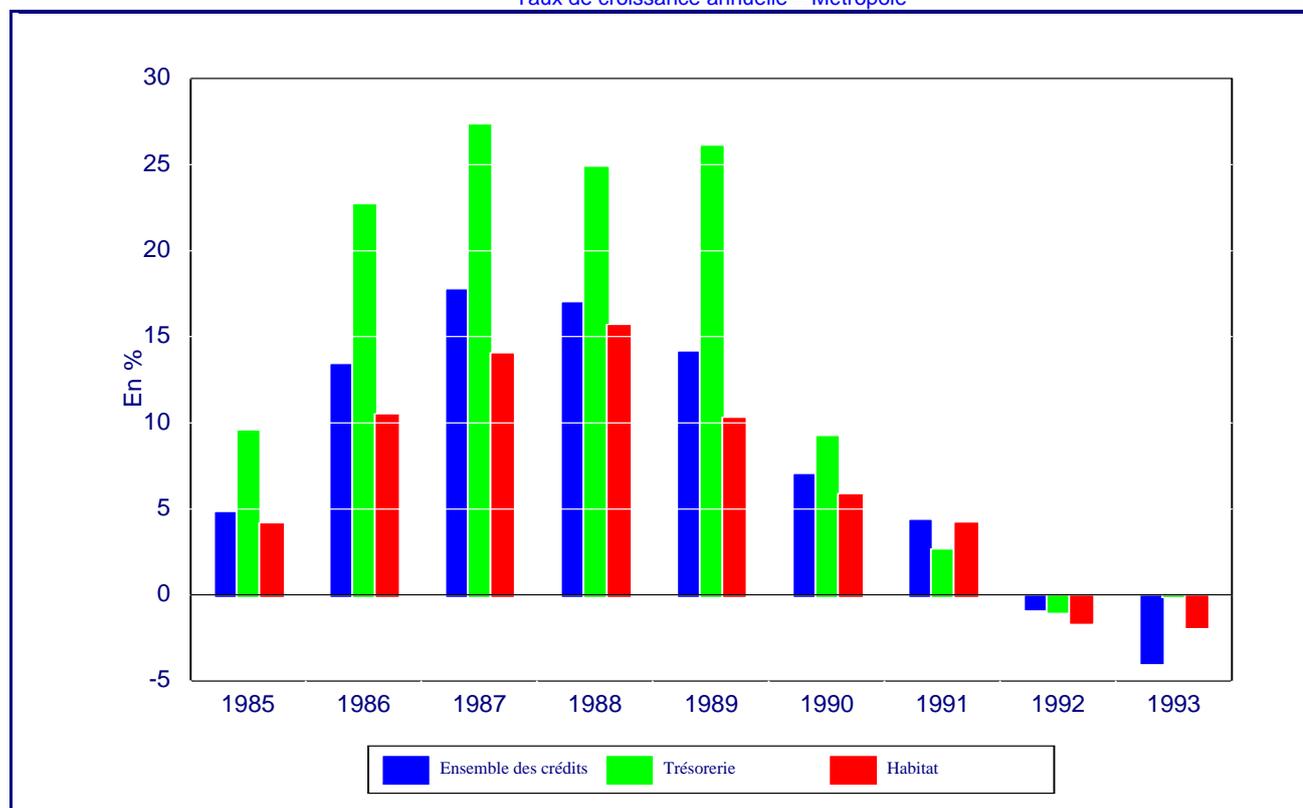
	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Crédits en portefeuille	86,0	88,6	87,8	86,4	84,9	84,2	83,6	83,1	81,4	81,1
Comptes ordinaires débiteurs	8,0	8,5	9,7	11,1	12,2	13,0	13,6	13,9	14,6	13,8
Créances douteuses nettes	2,2	2,7	2,3	2,2	2,0	1,8	1,7	2,0	3,0	4,2
LOA, crédit-bail	3,8	0,2	0,3	0,3	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9

Parmi les financements, les crédits sous forme traditionnelle ont vu leur part s'amoinrir régulièrement. La part des découverts s'est accrue sensiblement à partir de 1986, sous l'effet notamment du financement de la consommation, alors que celle du crédit-bail et de la location avec option d'achat, très stable, est restée faible sur la période.

Le développement des crédits aux particuliers a surtout concerné les crédits de trésorerie, qui ont fait l'objet d'innovations commerciales à la fin des années quatre-vingt.

CRÉDITS AUX PARTICULIERS – BANQUES AFB

Taux de croissance annuelle – Métropole

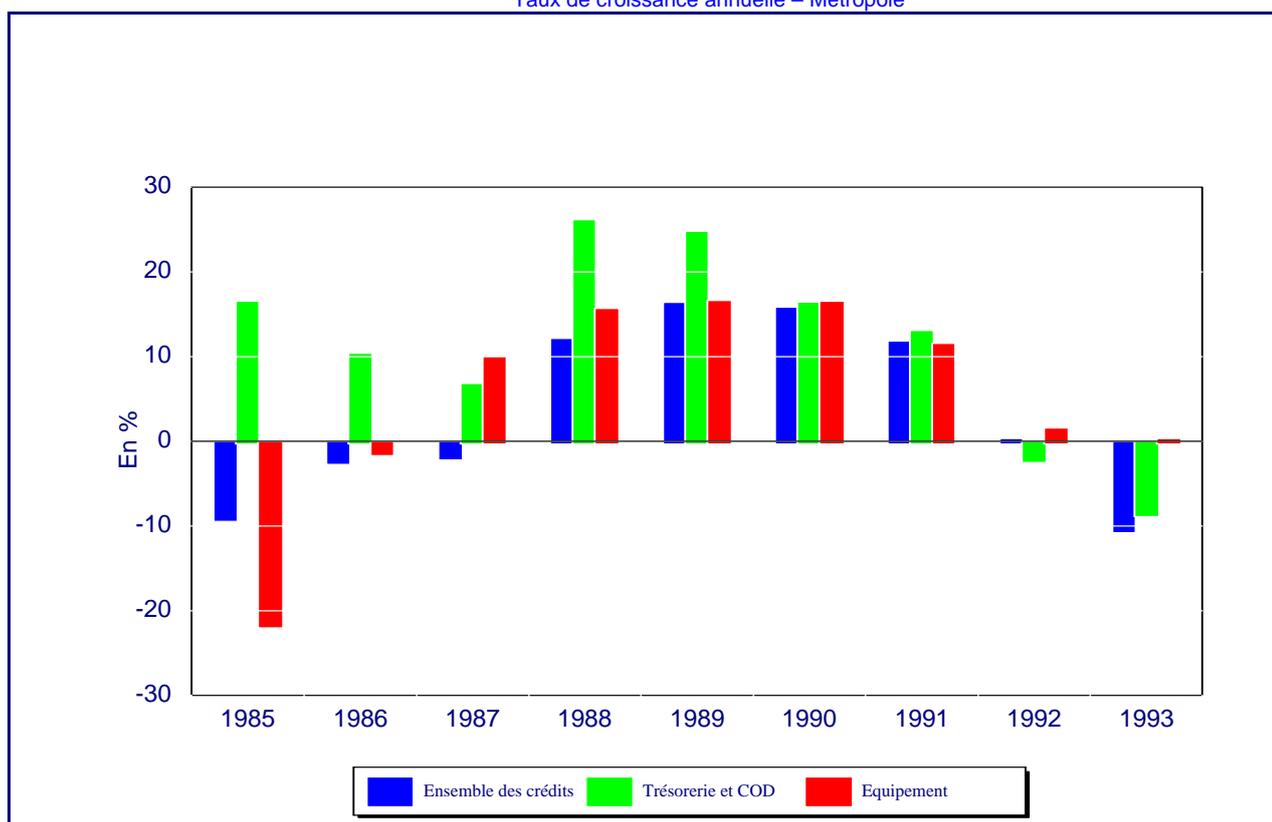


Parmi les financements traditionnels des entreprises, la croissance la plus forte (plus de 20 % en 1988 et 1989) a été celle des crédits à court terme (crédits de trésorerie et découverts).

Les banques ont à la fois accru et diversifié leurs interventions auprès des entreprises afin de contrer la tendance au financement direct sur les marchés. En particulier, le recours au système des « tours de table », qui visait à une meilleure répartition des risques, s'est réduit. Par ailleurs, l'utilisation de nouvelles formes de crédit connexes à des financements de marché (lignes de substitution des billets de trésorerie, facilités à options multiples, ...) est apparue à ce moment. Enfin, les banques ont eu tendance à développer les opérations de haut de bilan par des interventions en fonds propres. Les titres de participation et les prêts subordonnés sont ainsi passés de 1,5 % du total de l'actif en 1984 à 3,6 % en 1993.

CRÉDITS AUX ENTREPRISES – BANQUES AFB

Taux de croissance annuelle – Métropole



Depuis quelques années, certains facteurs rendent plus complexes les relations entre les entreprises et leurs banques.

De nouveaux facteurs limitent l'endettement des entreprises.

Les conditions économiques incitent de moins en moins à l'endettement des entreprises. En effet, les taux d'intérêt réels élevés découragent un endettement excessif et incitent à la constitution de fonds propres plus importants et aux placements financiers. De plus, la conjoncture déprimée modère la progression des concours aux sociétés, qui a été quasi nulle en 1992 et a reculé de 10,6 % en 1993. Enfin, le taux d'autofinancement des entreprises a atteint ces dernières années des niveaux très élevés qui limitent le recours aux financements bancaires. Dès lors, l'activité de crédit ne constitue plus par elle-même un levier suffisant pour constituer ou pour conserver une clientèle d'entreprises.

TAUX D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIÉTÉS ET QUASI-SOCIÉTÉS

(en pourcentage)

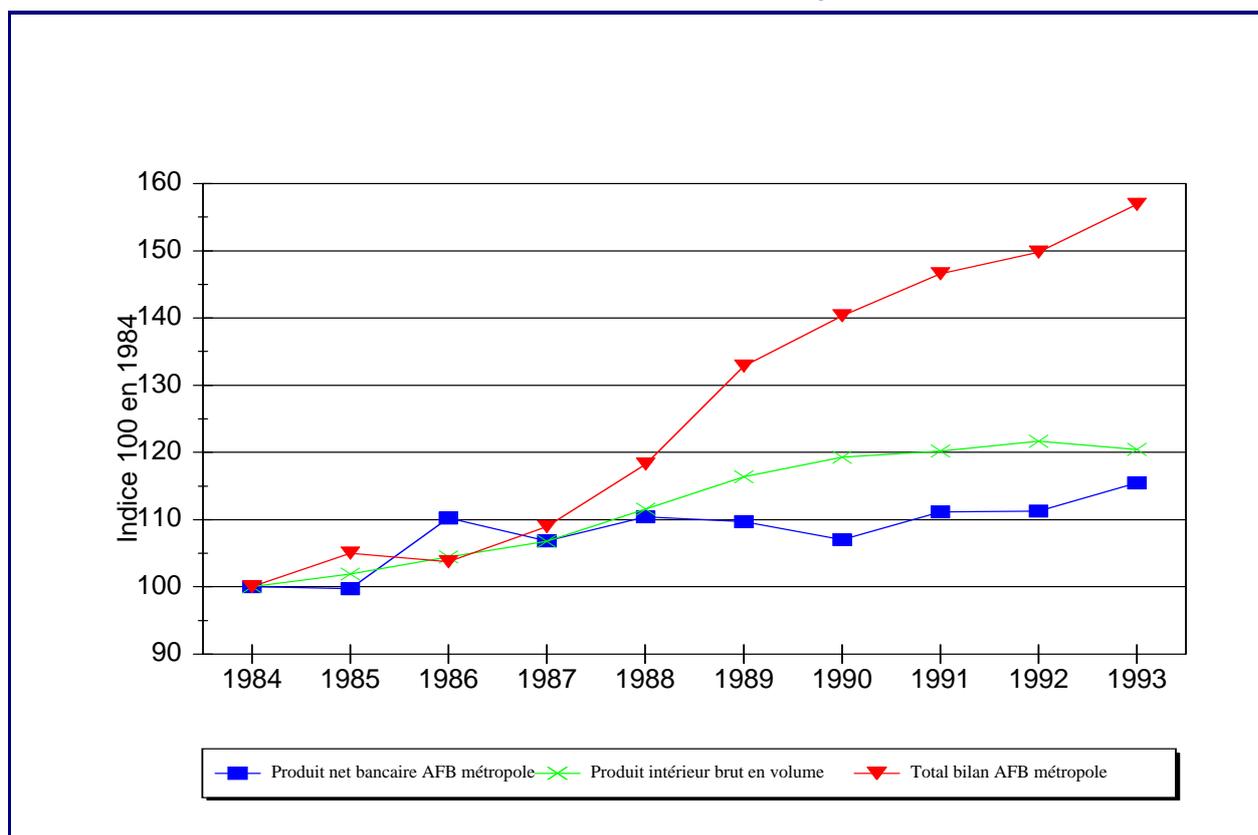
1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
68,0	83,0	93,5	95,9	103,1	98,1	90,6	93,7	101,1	105,7

Source : Insee

1.1.2.2. La montée des pressions concurrentielles

Cependant, malgré l'évolution marquée de l'activité d'intermédiation depuis 1984, il ne semble pas qu'un mouvement identique se retrouve dans les comptes de résultat bancaires. Ainsi, si l'on se réfère aux évolutions à prix constants comparées du total de bilan, du produit net bancaire ²⁽³³⁾ des banques AFB sur le territoire métropolitain et du produit intérieur brut français, il apparaît que, sur l'ensemble de la période, la rentabilité bancaire n'a pas pleinement profité de la croissance de l'économie. L'accroissement des pressions concurrentielles explique en grande partie ce décalage.

TAUX DE CROISSANCE DÉFLATÉS - Banques AFB



Les évolutions du cadre réglementaire ont suscité l'émergence d'une plus grande concurrence.

Les évolutions du cadre réglementaire national se sont traduites par la suppression des barrières internes au secteur bancaire. Une concurrence aiguë s'est donc exercée entre institutions anciennes libérées de certaines entraves réglementaires (par exemple, l'irruption entre 1986 et 1988 des banques généralistes sur les créneaux des crédits à l'habitat ou des prêts à la consommation, autrefois distribués essentiellement par les établissements spécialisés) ; la concurrence a été d'autant plus vive que les résultats ont tendu à décroître, ce qui a accentué le phénomène de réduction des marges.

En outre, les « barrières à l'entrée » de la profession (agrément, capital minimum...) n'ont pas eu de rôle limitatif réel. Elles n'avaient pas pour objet, il est vrai, de limiter l'offre de services et de préserver ainsi de meilleures marges unitaires, et n'ont représenté qu'un filtre individuel, sans impact sur l'équilibre économique du secteur bancaire.

La concurrence, qui s'est développée surtout sur les prix, n'a pas eu de fonction régulatrice sur le marché bancaire.

La concurrence bancaire s'est exercée surtout sur les prix, en particulier sur les taux pratiqués sur les crédits. Les établissements ont pu accepter de subir, à court terme, une réduction de leurs marges d'intérêts, dans le but d'accroître leurs parts de marché en éliminant les moins compétitifs d'entre eux. C'est en effet ce qui devrait se produire selon la théorie économique de la concurrence pure et parfaite. Toutefois, il apparaît que les modalités de fonctionnement de l'industrie bancaire s'écartent des conditions d'obtention de cette « concurrence régulatrice ». C'est ainsi que l'existence de banques généralistes, l'inertie de la production des crédits et la « viscosité des parts de marché » (en raison de la proximité géographique, des habitudes des clients...) ont ralenti considérablement, voire annulé le processus de sélection qui résulte sur d'autres marchés d'une « guerre des prix ». Dans ces conditions, il est apparu à certains moments des situations de « concurrence destructrice ».

Lorsque la production des services bancaires, notamment celle des dépôts et des crédits, est à l'origine de coûts non récupérables élevés, on ne se trouve plus en situation d'économie de concurrence pure et parfaite mais de concurrence peu « contestable » (au sens que les économistes donnent à ce mot)³⁽³⁴⁾. Dès lors, les établissements de crédit peuvent être tentés de s'engager dans une « guerre des prix » en pratiquant notamment la vente au coût marginal, alors que les coûts fixes demeurent élevés dans le processus de production bancaire. Dans une telle situation, la rentabilité baisse, du fait de l'écrasement des marges, sans rationalisation suffisante du secteur d'activité qui aurait permis de compenser par un effet-volume la baisse de l'effet-prix. Les parts de marché n'évoluent pas assez pour compenser, chez les banques les plus performantes, la baisse de rentabilité unitaire, les banques les moins compétitives conservant malgré toute

une partie de leur clientèle. Il peut en résulter un affaiblissement général du système bancaire.

Elle s'est également accrue sur le plan international.

Si les effets de la concurrence se sont principalement fait sentir sur le marché national, les banques françaises se sont trouvées également confrontées à l'évolution des conditions de concurrence avec les banques étrangères. Là encore, le rôle de l'environnement réglementaire a été important, essentiellement au niveau européen.

La pénétration européenne, prévue par les première et deuxième directives de 1977 et de 1989, est de plus en plus forte, sous l'influence de plusieurs facteurs.

- Les métiers de la banque ont évolué en laissant une plus grande place aux opérations de marché, qui sont les plus faciles à développer pour des institutions ne disposant pas d'un réseau sur le territoire français.
- De grandes institutions européennes se sont lancées dans l'acquisition de réseaux, afin d'améliorer leur base d'opérations avec la clientèle non financière. Certaines banques européennes bénéficient parfois, par ailleurs, de la présence en France de communautés nationales importantes.
- Des grands groupes bancaires européens ont procédé à des rapprochements, ce qui constitue une approche prudente des marchés extérieurs.
- Enfin et surtout, les principes de libre établissement et de libre prestation de services au sein de l'Union européenne, posés par la directive de décembre 1989, consacrent de droit l'existence d'un marché unique bancaire qui s'est ouvert officiellement le 1^{er} janvier 1993.

Le développement des marchés de capitaux a eu un impact qui dépasse largement le niveau européen. Plus encore que dans ce dernier cadre, la concurrence avec les établissements extérieurs à l'Union européenne se focalise sur ce type d'opérations. La présence des opérateurs étrangers est un facteur d'amélioration de l'efficacité des marchés financiers ; toutefois, on ne doit pas exclure la possibilité que, à l'image des banques européennes, ces établissements tentent de développer des opérations directement avec la clientèle, même si le coût d'acquisition d'un réseau classique reste élevé. Les possibilités de banque à distance et de libre prestation de services leur donnent des moyens commerciaux et réglementaires supplémentaires.

À cet égard, le secteur bancaire français se caractérise par un degré élevé d'internationalisation.

Le réseau des établissements français est l'un des plus internationalisés. Les banques françaises ont développé depuis longtemps leurs activités internationales. Le degré d'internationalisation des banques installées en France peut être mesuré par la part de l'activité métropolitaine avec des non-résidents, celle de l'activité métropolitaine en devises et celle de l'activité des agences à l'étranger pour le total de l'activité géographique. Les effets de change ont été éliminés en considérant que les opérations en devises et celles qui sont réalisées à l'étranger sont principalement libellées en dollar, lequel a subi de fortes variations de cours durant la période sous revue. Le taux d'internationalisation de l'activité a progressé de 42,8 % à 67,7 % entre 1984 et 1993 pour les banques AFB, qui assurent l'essentiel de l'activité internationale des établissements de crédit français. Cette internationalisation a été encore plus forte sur les activités de marché, comme en témoigne l'importance des opérations de hors bilan en devises ou initiées à l'étranger.

TAUX D'INTERNATIONALISATION DES BANQUES AFB

Part moyenne des opérations internationales sur l'ensemble de l'activité des banques AFB
en pourcentage

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Activité métropolitaine :										
- en francs avec les non-résidents	3,2	3,8	3,9	4,1	4,3	4,4	5,7	6,4	7,2	7,8
- en devises	23,7	24,8	30,0	32,5	34,1	35,4	36,9	36,5	35,4	35,3
Activité des agences à l'étranger	15,9	15,5	17,9	19,5	20,9	20,9	23,0	24,7	26,6	24,6
Taux d'internationalisation	42,8	44,1	51,8	56,1	59,3	60,6	65,6	67,6	69,2	67,7

Selon les données de la Banque des règlements internationaux, le système bancaire français aurait prêté 101 milliards de dollars au profit de non-résidents de 1987 à 1992, ce qui lui donnait la deuxième place derrière le système bancaire américain. À la fin de 1993, il occupait la quatrième place avec 8 % des avoirs et des engagements bancaires internationaux derrière les banques britanniques, japonaises et américaines.

1.2. La désintermédiation a remis en cause les formes du financement assuré par les banques

Une des grandes innovations intervenues durant les années quatre-vingt a été le mouvement de désintermédiation, qui a rendu possible l'accès direct des agents économiques non financiers aux marchés de capitaux.

1.2.1. Le passage de l'économie intermédiée à l'économie de marché

La transformation et le développement rapides des marchés de capitaux au cours des années quatre-vingt ont eu un impact marqué sur les structures de l'activité et des résultats des établissements de crédit. Les effets en ont été particulièrement sensibles sur l'activité d'intermédiation bancaire classique pour donner lieu aux phénomènes de désintermédiation des crédits et des ressources et à la « marchandisation » des conditions de financement bancaire.

1.2.1.1. Les réformes financières et monétaires des années quatre-vingt

Les marchés financiers nationaux, sous l'égide des pouvoirs publics, ont été ouverts...

Afin d'assurer le développement de la place financière de Paris, les pouvoirs publics ont profondément réformé le cadre réglementaire des marchés de capitaux pour le rapprocher de ceux qui existent à l'étranger.

Les conditions d'accès ont été améliorées par :

- l'ouverture internationale du marché primaire en 1984,
- la liberté de négociation des courtages et des commissions sur les émissions,
- l'ouverture d'un second marché.

... et ont suscité la création de nouveaux produits, ...

Le système financier français a également profité d'innovations de produits sur le marché des actions (certificats d'investissement, titres participatifs...) et sur celui des obligations (obligations à taux variables, à taux révisables, convertibles, à bons de souscription...).

... de nouvelles structures, ...

En outre, la Bourse a été réformée techniquement (marché en continu, règlement mensuel...) et réglementairement (création des sociétés de Bourse, réforme des autorités de marchés et renforcement des pouvoirs de la Commission des opérations de bourse).

... et de marchés complémentaires.

Enfin, la mise en place d'instruments de couverture des risques de marché a été réalisée sous l'impulsion des pouvoirs publics afin de permettre aux intervenants de limiter l'impact des fluctuations de taux d'intérêt (Matif), de cours des actions ou de l'indice boursier (Monep). Simultanément s'est développée très rapidement l'utilisation d'instruments dérivés négociés de gré à gré (contrats d'échange, accords de taux futur, options).

Les différents compartiments des marchés de capitaux ont été décloisonnés, ...

Au cloisonnement des marchés de capitaux jusqu'au début des années quatre-vingt entre marché du court terme (marché monétaire) et marché du moyen et long terme (marché financier) s'ajoutait un accès différencié aux différents compartiments selon les agents économiques. Les entreprises et les particuliers n'étaient ainsi pas admis sur le marché monétaire.

... notamment grâce à la création des titres de créances négociables.

L'ouverture de ces marchés est intervenue par la création de titres de créances négociables⁴⁽³⁵⁾ de caractéristiques similaires permettant l'instauration d'un continuum d'échéances entre le très court terme (dix jours) et le long terme (sept ans, soit le seuil du marché obligataire) et pouvant être souscrits par l'ensemble des agents économiques. Des aménagements réglementaires sont depuis lors intervenus, en particulier avec la création des bons à moyen terme négociables. Il faut noter que les émissions de titres du marché monétaire ont surtout été le fait de l'État et des établissements de crédit et qu'elles ont été massivement souscrites par les Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

1.2.1.2. La désintermédiation des crédits

La création d'un marché de financement à court terme a permis aux entreprises de ne plus dépendre uniquement des banques, ...

La création d'un marché de refinancement à court terme ouvert aux entreprises a donné à celles-ci la

possibilité de ne plus s'adresser systématiquement à un établissement de crédit pour obtenir des fonds à moins de sept ans ou pour gérer leurs risques de taux d'intérêt ou de change. Les entreprises ont développé en outre leurs fonctions financières (placements financiers, gestion de trésorerie, opérations de haut de bilan...) pour exploiter au mieux la gamme des produits financiers offerts. Pour les plus grandes d'entre elles, des structures ad hoc ont même été créées, allant parfois jusqu'à la création de banques de groupe.

... qui ont, notamment, été amenées à moins financer les grandes entreprises.

Le marché des billets de trésorerie a attiré les plus grandes entreprises françaises, donc souvent les moins risquées, qui avaient la surface financière suffisante pour émettre en continu. Mécaniquement, ces « très bonnes signatures » ont eu moins recours aux banques, qui ont vu ainsi s'échapper leurs meilleurs clients, en termes de volume d'activité et de risques.

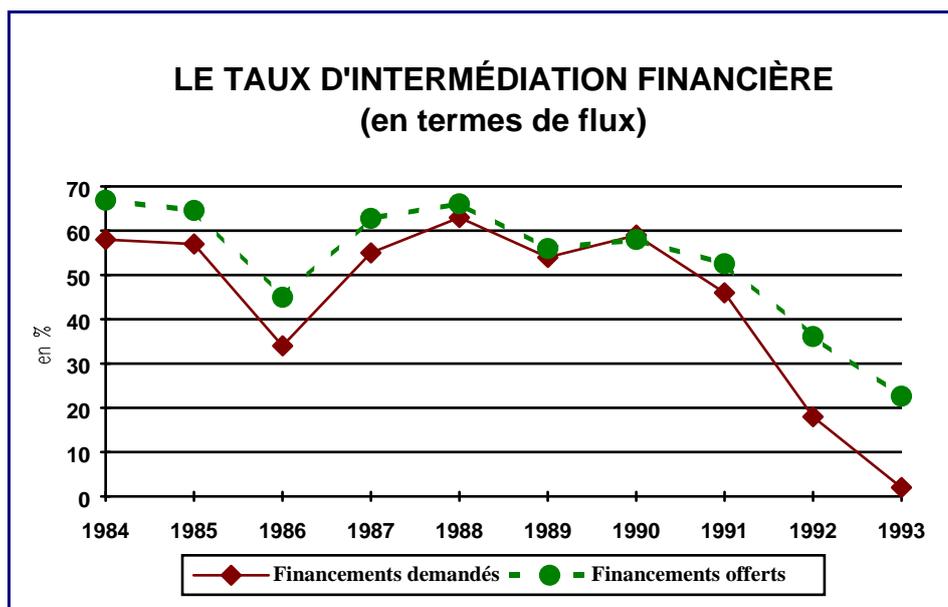
Le taux d'intermédiation financière s'est ainsi fortement réduit au cours des dernières années, ...

Le Conseil national du crédit (CNC) évalue, chaque année, le taux d'intermédiation financière calculé sur les flux ⁵⁽³⁶⁾, qui connaît un déclin rapide, puisqu'il est passé de 58 % en 1984 à 2 % en 1993.

... mais les financements bancaires ont empruntés de nouvelles formes.

Il convient toutefois de noter que le taux d'intermédiation est apprécié en fonction de l'emprunteur et non du prêteur. Le nouveau cadre financier donne certes à des emprunteurs importants — État, grandes et moyennes entreprises — le choix entre un financement direct et un financement intermédié. Mais le financement direct relève en grande partie des banques, qui, en acquérant des titres, continuent de financer les agents emprunteurs-émetteurs. Les titres se substituent aux crédits, mais les emplois bancaires, donc les concours à l'économie, s'accroissent. Par conséquent, si l'on retient une approche en termes d'offre de financement, la part des établissements de crédit est passée de 66,9 % en 1984 à 22,6 % en 1993. Ainsi, la chute du taux d'intermédiation entre 1984 et 1993 occulte un quadruplement du portefeuille-titres sur la période et une augmentation de 38 % des crédits sur le territoire métropolitain.

Le taux d'intermédiation financière

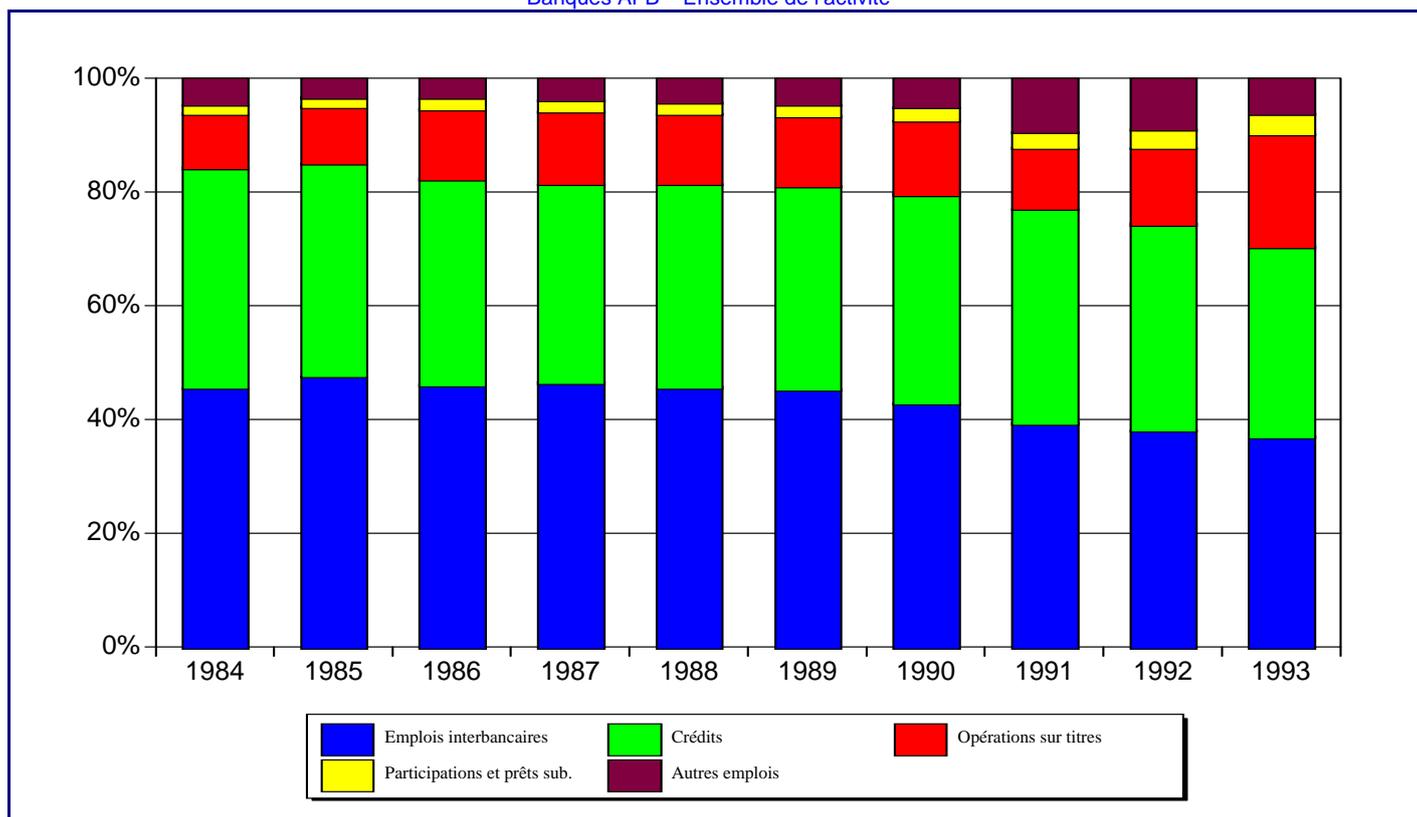


Source : Conseil national du crédit

Cette évolution, peu favorable pour les banques françaises, ne se retrouve pas avec la même intensité dans les autres grands pays industrialisés : en Allemagne et en Italie, le taux d'intermédiation n'a guère varié au cours des années quatre-vingt ; aux États-Unis, il a fléchi jusqu'en 1983, avant de remonter après ; au Japon, il a sensiblement augmenté jusqu'en 1986.

DÉCOMPOSITION DES ACTIFS

Banques AFB – Ensemble de l'activité



De fait, sur l'ensemble des zones géographiques, la part des crédits dans les actifs des banques AFB est passée de 38,9 % en 1984 à 33,3 % en 1993, alors que, dans le même temps, celle des opérations sur titres passaient de 9,5 % à 19,3 % (13,9 % hors titres reçus en pension livrée).

1.2.1.3. La « marchéisation » des conditions bancaires

La concurrence avec les marchés s'est aussi ressentie dans les taux débiteurs, ...

Fortement concurrencées dans leur activité de crédit, les banques ont dû adapter leur offre aux nouveaux besoins de leur clientèle, notamment en proposant de nouveaux produits. Les rapports de force entre les banques et les entreprises se sont également infléchis, en faveur des secondes, entraînant un alignement des conditions bancaires sur les prix de marché et obligeant les banques à consentir aux entreprises des conditions plus favorables que celles qui leur étaient antérieurement réservées.

... qui ont été de plus en plus référencés sur les taux qui sont pratiqués sur les principaux marchés de capitaux, ...

Le développement de marchés concurrents au financement bancaire avait en particulier pour objectif de réduire les taux d'intérêt. De fait, pour éviter un mouvement trop important de fuite vers ces sources de financement, les banques ont dû « marchéiser » leurs conditions en les alignant, la plupart du temps à la baisse, sur les prix qui y sont pratiqués. Du côté des taux débiteurs, l'essor des billets de trésorerie a poussé les banques à multiplier les clauses d'indexation sur le taux du marché monétaire pour les crédits courts. De surcroît, le développement des marchés de capitaux nationaux et internationaux les a entraînées à accorder des taux voisins des taux des émissions obligataires pour les financements plus longs. Ce phénomène de concurrence externe a pesé de façon non négligeable sur les marges bancaires. À titre d'indication, les prêts à taux variables représentaient 88,7 % des prêts nouveaux aux entreprises en 1992, alors que de moins en moins de concours sont indexés sur le taux de base bancaire.

TAUX DE RÉFÉRENCE DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES DISTRIBUÉS PAR LES BANQUES

(en pourcentage)

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Taux fixes	2,7	2,8	6,7	8,0	9,9	10,6	20,0	11,0	11,3
Taux variables	97,3	97,2	93,3	92,0	90,1	89,4	80,0	89,0	88,7
dont :									
- TBB	95,5	96,1	85,6	50,2	31,7	25,3	24,8	37,4	37,0
- Taux monétaires	1,4	0,9	5,0	40,1	56,2	61,7	48,0	34,7	44,0
- Autres références	0,4	0,2	2,7	1,7	2,2	2,4	7,2	16,9	7,7

Source : Banque de France – Enquête sur le coût du crédit aux entreprises

... bien que les uns et les autres ne couvrent pas les mêmes coûts.

On ne peut en déduire que l'intermédiation est systématiquement plus coûteuse que le recours au marché. En effet, l'intermédiation, à la différence des marchés, prend en charge des fonctions spécifiques telles que la gestion des moyens de paiement, le conseil et la mutualisation du coût du risque de contrepartie. Ce dernier coût n'est pas mutualisé par les marchés et se retrouve dans les marges par rapport au taux sans risque. En outre, les coûts liés au recours aux marchés peuvent être élevés (publications, certifications, notations, émission elle-même). En conséquence, l'importance des frais fixes d'accès au marché et l'absence de mutualisation du risque en excluent les petits emprunteurs.

1.2.1.4. La désintermédiation des ressources

Parallèlement, la part des ressources de marché s'est accrue...

Parallèlement, les établissements de crédit ont subi une évolution défavorable de la structure de leurs ressources. Globalement, sur l'ensemble de l'activité, la part des ressources des banques AFB non rémunérées, ou rémunérées à des taux inférieurs aux taux du marché monétaire, ne représente plus que 11,3 % en 1993, contre 14,3 % en 1984.

... au détriment de celle des dépôts de la clientèle, ...

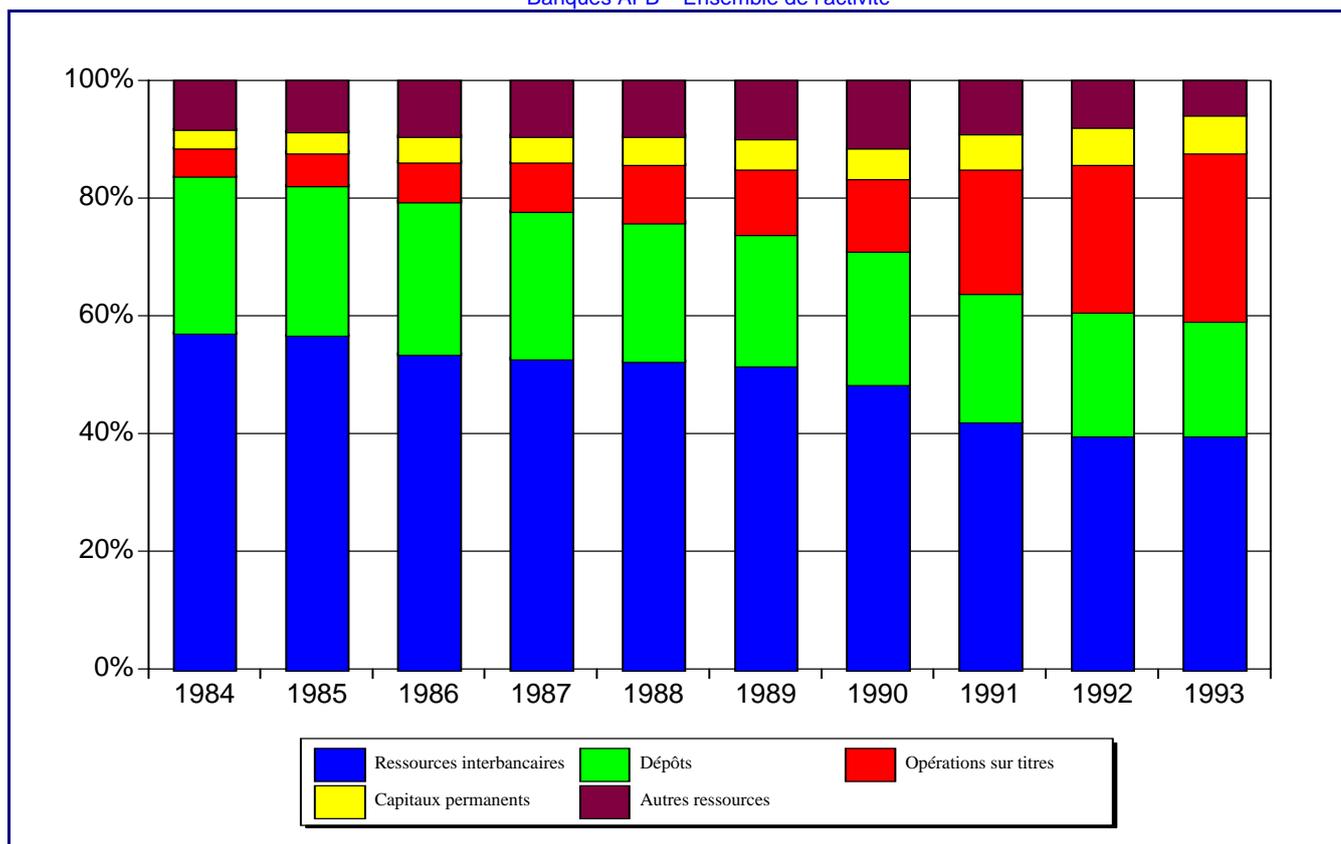
Cette tendance recouvre des évolutions différentes selon les formes de dépôts. Les dépôts à vue ont connu la réduction la plus significative, leur part au sein des ressources de la clientèle reculant de 36,6 % en 1984 à 34,5 % en 1993, mais atteignant 40,0 % en 1987. Les comptes d'épargne à régime spécial, plus sensibles aux décisions administratives, ont vu leur part s'accroître jusqu'en 1988, puis s'effriter jusqu'en 1992. La part des comptes à terme a varié assez fortement sur la période en passant par un minimum en 1987. Celle des bons de caisse n'a pratiquement pas cessé de décliner entre 1984 et 1993.

... en raison du succès des placements en titres d'OPCVM.

Cette évolution résulte du changement de comportement des agents économiques qui ont partiellement délaissé les dépôts bancaires traditionnels au profit de placements plus rémunérateurs et aussi liquides, principalement les titres de Sicav monétaires, qui ont bénéficié d'évolutions de taux et de traitements fiscaux favorables.

DÉCOMPOSITION DES PASSIFS

Banques AFB – Ensemble de l'activité



En contrepartie, pour faire face à la croissance des crédits, les établissements ont fait de plus en plus appel aux ressources rémunérées à des taux proches de ceux du marché monétaire (titres de créances négociables, emprunts interbancaires) dont la part s'est accrue constamment depuis 1984. Il est nécessaire de rappeler toutefois que parmi ces ressources figure justement une grande partie des fonds des OPCVM, sous forme de liquidités et de souscription de titres de créances négociables émis par les établissements de crédit.

Néanmoins, en 1993, la baisse rapide des taux d'intérêt et diverses mesures réglementaires d'ordre financier et fiscal ont contribué à modifier la structure des placements des agents non financiers, qui ont commencé à délaisser les titres d'OPCVM au profit des dépôts bancaires. Ceux-ci ont ainsi vu leur encours, pour les banques AFB, progresser de 2,8 % en francs courants de la fin de 1992 à la fin de 1993, notamment sous forme de comptes d'épargne à régime spécial. De ce fait, le taux de couverture des crédits par les dépôts a remonté en fin de période.

TAUX DE COUVERTURE DES CRÉDITS PAR LES DÉPÔTS

Banques AFB – Ensemble de l'activité (en %)

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Dépôts / Crédits	68,2	67,9	71,4	71,8	66,5	63,3	61,5	58,4	57,8	59,5

1.2.2. Les établissements de crédit ont activement participé à la croissance des opérations de marché

1.2.2.1. Le rôle des établissements de crédit sur les marchés

Les établissements de crédit assurent des fonctions nécessaires au fonctionnement des marchés de capitaux.

Les établissements de crédit français assurent diverses fonctions nécessaires au fonctionnement des

marchés, notamment parce que la France a adopté un modèle de banque universelle.

- Ils sont les principaux apporteurs d'ordres et de fonds à placer en produits de marché, pour partie en raison du moindre rôle joué par les investisseurs institutionnels (absence de fonds de pension, caisses de retraite placées en trésorerie, ...) lié à l'importance de la répartition dans les mécanismes de prévoyance.

- Ils assurent la diffusion et une grande partie de la détention des titres émis par l'État, dont le volume est très important.

- Ils ont une fonction d'ingénierie financière, pour le compte de grandes entreprises, afin de leur permettre d'accéder aux marchés de capitaux et de réaliser des opérations sur les structures de capital (offres publiques d'achat, de vente, d'échange...).

- Ils ont développé une activité importante de négociation pour compte propre.

- Ils assurent les fonctions de teneurs de marchés et de souscripteurs de titres, directement ou via les filiales ou les OPCVM.

L'accroissement de ces différentes activités s'est traduit par une évolution marquée des structures bilantielles des banques.

1.2.2.2. La place des opérations de marché dans le bilan et le hors bilan des banques

L'évolution, au sein de l'activité bancaire, des opérations de marché entendues au sens large s'est traduite par...

Au sens de la réglementation bancaire, les opérations de marché se limitent aux portefeuilles-titres de transaction et de placement et aux instruments financiers à terme. Une approche économique demande toutefois d'ajouter à ces opérations les autres activités bancaires particulièrement soumises aux aléas des variations de prix sur les marchés de l'argent, en particulier les opérations interbancaires.

... un recul relatif des opérations interbancaires.

Celles-ci, entendues au sens strict, recouvrent les opérations de la classe 1 du plan de compte bancaire, c'est-à-dire celles qui sont traitées avec les établissements de crédit ou les organismes assimilés ⁶⁽³⁷⁾.

L'activité interbancaire est soumise à des variations amples et rapides. Les opérations interbancaires se caractérisent, en effet, par des durées très brèves (la part des opérations à moins d'un mois d'échéance s'élevait ainsi à 46,6 % des emplois de cette nature et à 43,4 % des mêmes ressources à la fin de 1993). Leur part dans le bilan, après prise en compte des opérations de pension livrée, s'est sensiblement réduite sur l'ensemble de la période, notamment en raison de la disparition de l'encadrement du crédit qui, jusqu'alors donnait lieu entre établissements de crédit à des opérations de « désencadrement » inscrites à ce niveau. Les emplois interbancaires ont ainsi vu leur part dans l'actif passer de 45 % à 42 % entre 1984 et 1993, alors que celle des ressources interbancaires passait de 57 % à 45 % du passif. Dans ce dernier cas, la baisse plus forte est liée au développement des émissions de titres de créances négociables, qui se sont substituées en partie aux emprunts interbancaires classiques.

La structure des opérations interbancaires sur les derniers exercices est marquée par la forte croissance des opérations de pension. Ce mouvement a été particulièrement net pour ce qui est des pensions livrées, qui assurent à présent plus de la moitié du total des pensions et témoigne du souci des établissements de crédit de travailler dans des conditions de sécurité juridique accrues. Plusieurs textes législatifs et réglementaires sont d'ailleurs intervenus récemment pour préciser le régime juridique de la pension ⁷⁽³⁸⁾.

Les engagements de hors bilan négociés avec des établissements de crédit ou des institutions financières, notamment sous forme d'accords de refinancement, ont connu une progression, entre 1984 et 1993, sensiblement plus forte que celle qui est observée pour les opérations de bilan. Les engagements donnés ont progressé de 112 % et les engagements reçus de près de 100 %. La part des opérations interbancaires de hors bilan, rapportée aux opérations interbancaires de bilan a augmenté : elle représente, en 1993, 12,9 % des prêts et 14,4 % des emprunts, contre respectivement 9,1 % et 11,1 % en 1984.

À l'inverse, la part des opérations sur titres s'est accrue rapidement, ...

Les opérations sur titres retracées au bilan et au hors bilan des établissements de crédit ont fait l'objet d'une réforme comptable entrée en vigueur en 1991 sur la base du règlement n° 90-01 du 23 février 1990 du Comité de la réglementation bancaire. Les modifications intervenues ont eu pour objet d'homogénéiser le traitement comptable des titres, quelle que soit la nature des supports. Il est donc difficile d'avoir une mesure précise et homogène de l'importance du portefeuille-titres sur l'ensemble de la période. On peut toutefois estimer qu'il représentait 4,7 % des actifs en 1984 et 12,5 % en 1993, hors titres du marché interbancaire, sur l'activité métropolitaine des banques AFB.

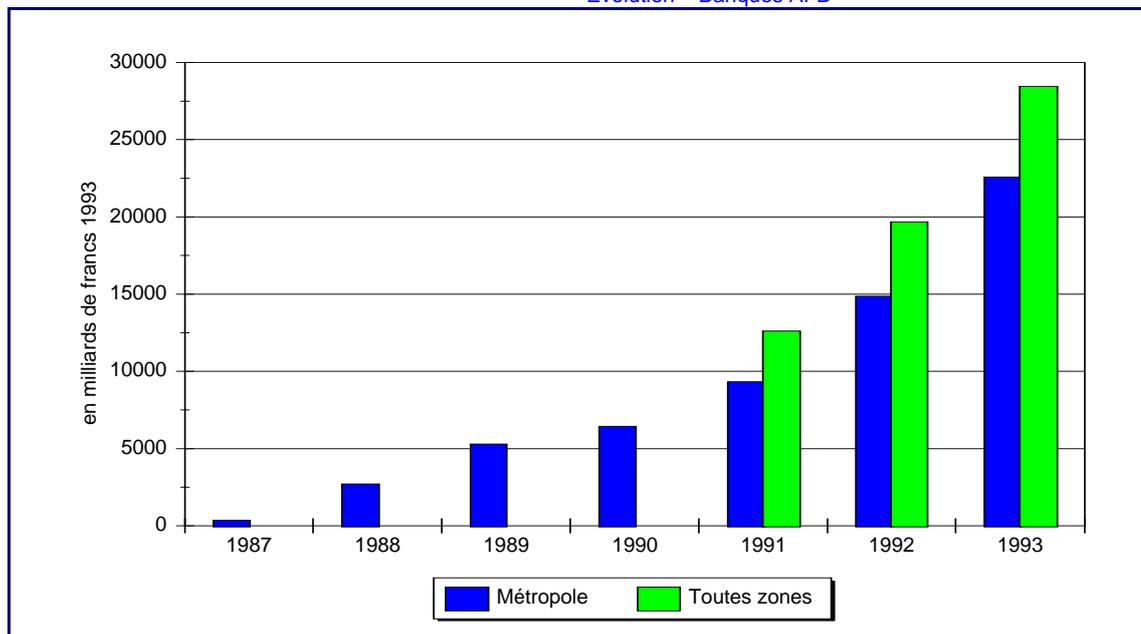
... alors que la croissance de celle des produits dérivés a été exponentielle sur les dernières années.

La progression de ces opérations de marché dans l'activité bancaire est symbolisée par la croissance très rapide qu'ont connue ces dernières années les opérations sur instruments financiers à terme, dites aussi opérations sur produits dérivés ⁸⁽³⁹⁾. Dans un contexte de réduction structurelle des produits classiques

d'intermédiation et d'augmentation des risques sur l'activité avec la clientèle, ces opérations sont susceptibles de procurer aux établissements de crédit des sources nouvelles de rentabilité. Elles n'en constituent pas moins des activités porteuses de risques dont les établissements et les autorités de tutelle se sont attachées à prendre la mesure.

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS À TERME

Évolution – Banques AFB



L'encours total des opérations sur instruments financiers à terme représente désormais plus de trois fois le total du bilan. Il convient toutefois de nuancer ces chiffres bruts en précisant que, le plus souvent, c'est le nominal de l'actif sous-jacent qui est comptabilisé par les établissements, ce qui ne correspond pas aux risques assumés, notamment, mais pas exclusivement, en raison du défaut d'une compensation comptable des positions corrélées de sens inverses.

Les marchés financiers et les banques ont des rôles complémentaires dans le financement de l'économie.

Le rôle d'intermédiation financière des banques, s'il connaît un recul depuis quelques années, semble toujours se maintenir, car les économistes modernes ⁹⁽⁴⁰⁾ montrent qu'il est optimal sur le plan économique. L'idée centrale de cette analyse est qu'il est plus efficace, pour l'économie dans son ensemble, que ce soit le même agent qui assume, à la fois pour le compte des emprunteurs et pour celui des épargnants, le rôle de surveillance et de contrôle du risque des emprunteurs.

La démonstration de l'optimalité de la banque comme institution d'intermédiation peut aussi être effectuée en mettant l'accent sur le caractère de contrats à long terme que présentent les relations entre la banque et ses clients, emprunteurs et épargnants. La banque maximise le gain issu de ces relations à long terme, en se plaçant comme intermédiaire entre un grand nombre de déposants et un grand nombre d'emprunteurs. Cette situation lui permet de maîtriser à la fois le risque de crédit (du côté des emprunteurs) et le risque d'illiquidité (du côté des épargnants).

Plutôt qu'à une réelle désintermédiation, c'est donc à une modification des conditions dans lesquelles les établissements de crédit assurent le financement intermédié de l'économie que l'on assiste depuis une dizaine d'années. Dans le contexte de durcissement déjà évoqué, cette évolution exige, de la part des banques, une attention soutenue portée aux demandes de la clientèle, mais aussi une surveillance très étroite de leurs opérations.

1.3. Les résultats bancaires sont devenus plus sensibles aux modifications de l'environnement

Les pressions concurrentielles ont pesé sur l'évolution de la rentabilité bancaire.

La hausse de la concurrence et la diversification des activités bancaires ont pesé sensiblement sur l'évolution de la structure des résultats, qui a été marquée au cours des dernières années par la baisse des marges d'intermédiation et la croissance relative des produits nets hors intermédiation. En outre, le passage d'une

économie d'endettement relativement fermée à une économie de marchés de capitaux très influencée par la globalisation financière a, très naturellement, atténué les capacités d'absorption par les banques des chocs exogènes sur l'économie.

1.3.1. Les pressions concurrentielles ont tiré les marges à la baisse

La marge globale d'intermédiation a ainsi diminué depuis plusieurs années.

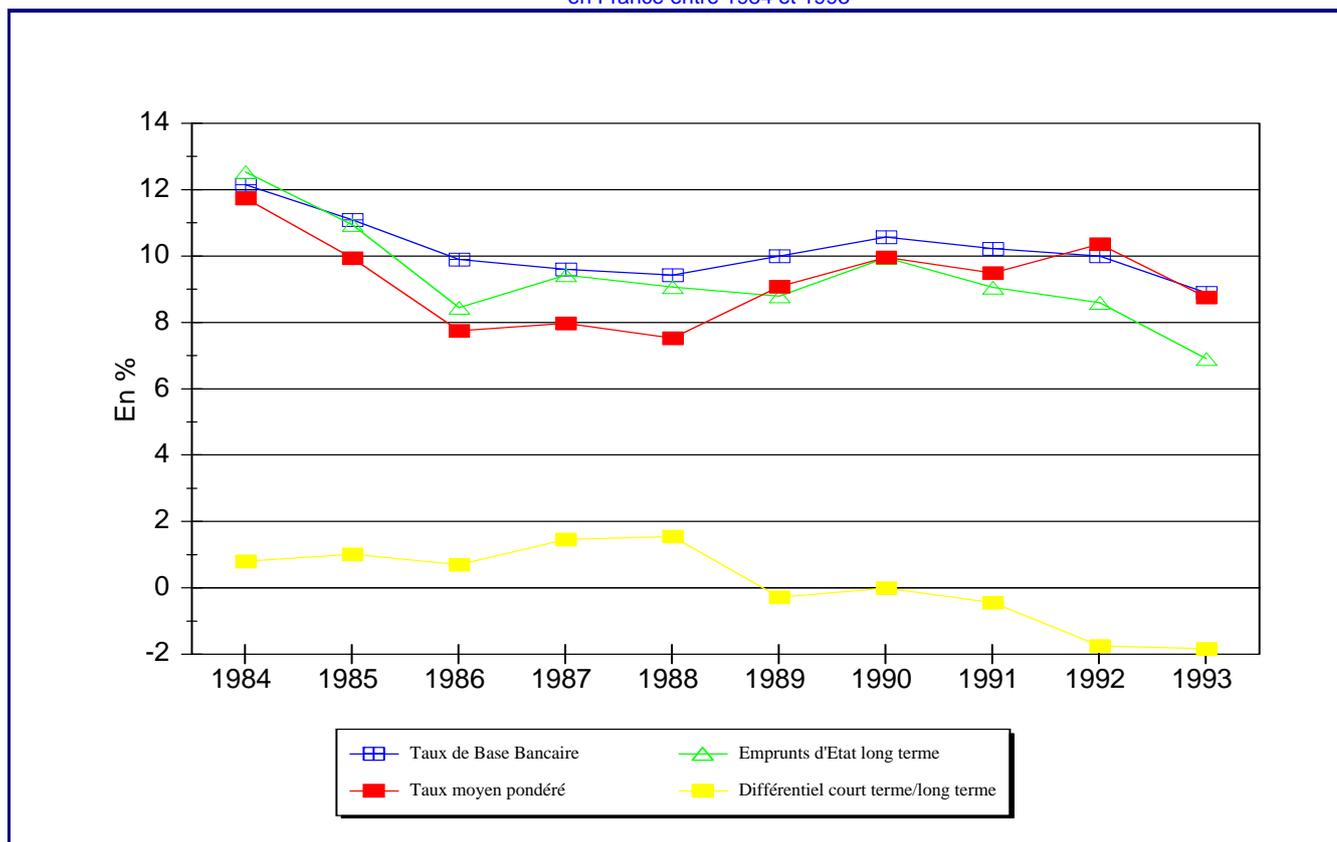
La dégradation de la rentabilité d'exploitation est attestée par l'évolution de la marge globale d'intermédiation sur les opérations réalisées en métropole. Constituée par la différence entre le rendement moyen des prêts et le coût moyen des emprunts, cette marge est, depuis 1986, en diminution constante, passant de 2,59 points en 1984 à 1,40 point en 1993 pour l'ensemble des banques AFB¹⁰⁽⁴¹⁾. Ce mouvement est également sensible en ce qui concerne la marge d'intérêt sur les opérations avec la clientèle, qui est passée de 6,61 points à 5,86 points de 1984 à 1993 (hors émissions de titres de créances négociables).

Cette évolution défavorable a été influencée par les mouvements des taux d'intérêt...

Les taux moyens des emplois et des ressources bancaires ont fluctué en fonction de l'évolution des taux d'intérêt. Celle-ci a été orientée à la baisse de 1984 à 1986 du fait de la désinflation, puis elle s'est stabilisée jusqu'en 1989, avant une remontée à un niveau élevé jusqu'en 1992. Il est important de souligner toutefois les divergences d'orientation entre les taux à court terme et les taux à long terme¹¹⁽⁴²⁾ à partir de 1988 avec le passage à un différentiel négatif (les taux courts étant alors plus élevés que les taux longs) depuis 1989 qui s'est maintenu jusqu'en 1993.

ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT

en France entre 1984 et 1993



Source : Banque de France

... qui ont fait fluctuer les coûts et rendements diversement selon la nature des opérations.

Dans les faits, les marges sont déterminées par les différentiels de niveau et de variation de taux de chaque type d'encours, plus que par les mouvements d'ensemble des taux d'intérêt. Ainsi, alors que certains encours enregistrent une volatilité de leur taux comparable à celle des taux de marché, d'autres opérations ne subissent qu'une faible influence (cf annexe 4).

En ce qui concerne les opérations avec la clientèle, le coût moyen des dépôts a relativement peu varié : sur la période, il a fluctué entre 6,2 % et 4 %, en raison de l'importance de la part des dépôts à vue et des comptes d'épargne à régime spécial, dont les taux sont réglementés, même si la rémunération des comptes à terme et des bons de caisse est davantage dépendante des taux d'intérêt. En revanche, le taux de

rendement moyen des crédits à la clientèle a connu de plus grandes variations : il a varié entre 12,8 % et 9,8 %, compte tenu du phénomène de « marchandisation ». Au total, la forte concurrence pour la conquête des parts de marché s'est traduite par une baisse relative du rendement des concours, alors que le coût moyen des dépôts était plus stable.

L'indexation sur les taux d'intérêt est bien entendu plus forte pour les opérations interbancaires, les dettes représentées par des titres (titres de créances négociables et obligations) et les dettes subordonnées. Sur la période, les taux moyens des prêts et emprunts interbancaires se sont inscrits entre 10,5 % et 7 %, alors que le coût moyen des dettes sous forme de titres et des dettes subordonnées a varié entre 12,6 % et 7,8 %. La marge sur les opérations interbancaires a toujours été très faible et est même devenue légèrement négative à partir de 1989.

ÉVOLUTION DES MARGES D'INTERMÉDIATION

Banques AFB – Métropole (en %)

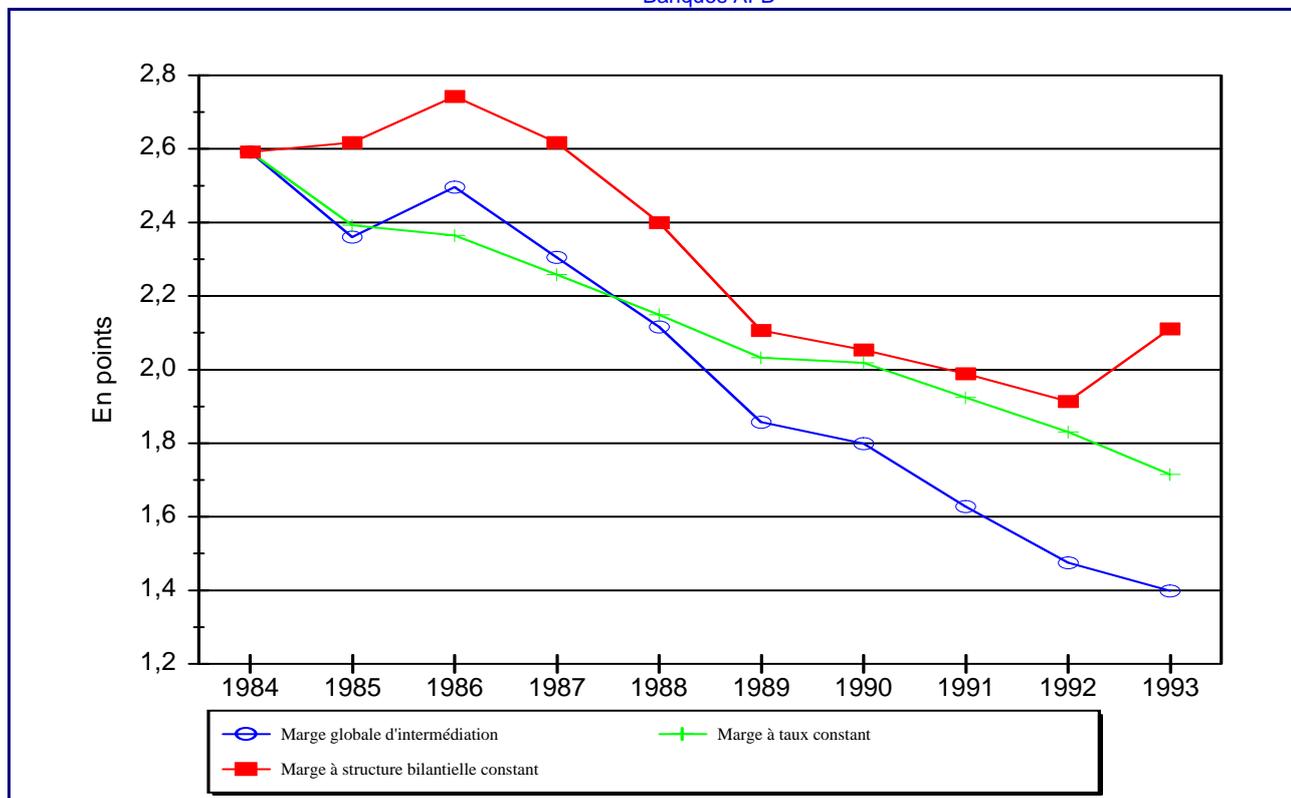
	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Marge clientèle	6,61	6,23	6,66	6,50	6,18	6,15	6,11	5,86	6,02	5,86
Dettes de titres et subordonnées	12,63	9,20	7,88	7,59	7,80	8,27	8,92	9,27	9,34	8,93
Marge interbancaire	0,55	0,32	0,19	0,12	0,16	- 0,11	- 0,13	- 0,12	- 0,45	- 0,14
Marge globale d'intermédiation	2,59	2,36	2,50	2,31	2,12	1,86	1,80	1,63	1,48	1,40

Outre l'impact des pressions concurrentielles, d'autres éléments interviennent dans l'explication de la baisse des marges bancaires :

- les variations des taux d'intérêt, qui se sont répercutées différemment sur les actifs et les passifs bancaires ;
- l'évolution des structures de bilans bancaires, qui rendent plus ou moins sensibles les postes du bilan à ces variations de taux ;
- l'évolution des volumes d'activité.

MARGE GLOBALE D'INTERMÉDIATION

Banques AFB



La marge globale a subi un effet-prix...

Il est possible de mesurer l'impact des deux premiers éléments en les figeant tour à tour dans le calcul de la

marge globale ¹²⁽⁴³⁾. Les courbes obtenues se placent globalement au-dessus de la courbe représentative de la marge effective d'intermédiation, ce qui implique que les deux effets sont négatifs. Plus précisément, l'effet-prix, qu'on a neutralisé en calculant une marge à taux constant, apparaît positif jusqu'en 1988, puis négatif par la suite. On peut noter que les taux d'intérêt à court terme se sont accrus rapidement à ce moment-là, alors que les taux à long terme demeuraient à des niveaux relativement bas. De fait, il apparaît que l'évolution de la marge serait favorablement influencée par la baisse des taux à court terme et la hausse des taux à long terme. Rétrospectivement, on peut considérer que la situation d'échelle de taux inversée, qui a prévalu en France de 1989 à 1993, a été défavorable aux banques en termes de marge d'intermédiation.

... et un effet de structure défavorables.

L'effet de structure apparaît quant à lui négatif sur la période, notamment sur le dernier exercice, où il semble que les actifs intermédiés ont été plus sensibles à la baisse des taux d'intérêt que les passifs, dont une partie demeure à taux réglementés (dépôts à vue, comptes d'épargne à régime spécial).

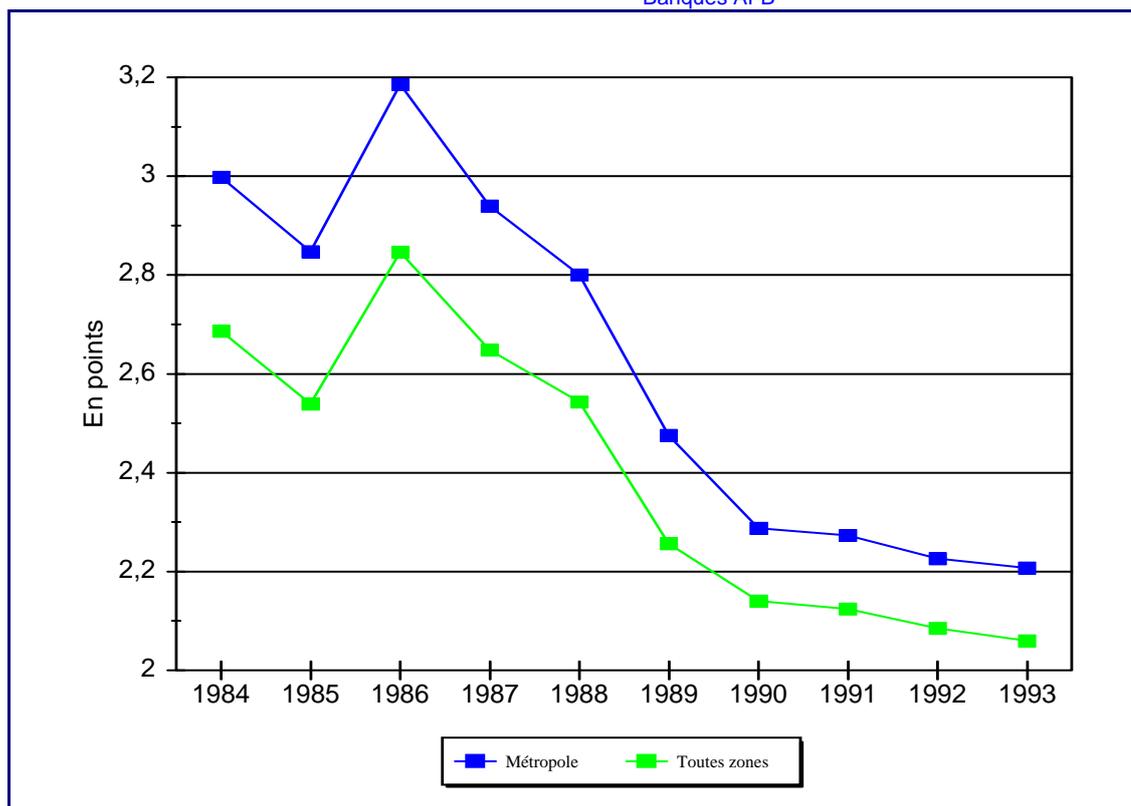
Toutefois, la baisse tendancielle semble avoir largement été déterminée par les pressions concurrentielles et l'évolution des volumes d'activité.

L'orientation à la baisse de l'ensemble des courbes obtenues à partir de 1987 suggère l'influence des facteurs qui n'ont pas été isolés et qui ont pris de l'importance sur les dernières années : la croissance des pressions concurrentielles et le ralentissement des volumes d'activité, notamment à partir de 1990.

La prise en compte de l'ensemble des opérations donne lieu au calcul d'une marge nette globale matérialisée par le rapport entre le produit net bancaire et le total du bilan. Son niveau est supérieur à celui de la marge nette d'intermédiation car cette notion couvre l'ensemble des opérations, y compris celles qui ne sont pas logées au bilan — engagements de hors bilan, services financiers, ... — et qui se sont développées au cours des dernières années. Elle est néanmoins également orientée à la baisse, témoignant de la baisse tendancielle de la rentabilité bancaire.

MARGE NETTE GLOBALE

Banques AFB



1.3.2. La part des produits nets hors intermédiation s'est accrue au cours des dernières années

Les opérations hors intermédiation ont généré près de la moitié du produit net bancaire sur les dernières années...

De 1984 à 1993, le produit net bancaire des banques AFB a progressé de 22,8 % en francs constants, soit 2,3 % en moyenne annuelle. L'évolution a été régulière, la progression la plus forte ayant eu lieu en 1985, mais elle recouvre des mutations sensibles dans la structure du produit net bancaire. Même si l'activité

d'intermédiation demeure prépondérante, les opérations hors intermédiation connaissent un développement rapide et ont généré ainsi près de la moitié du produit net bancaire en 1993, contre 16,2 % en 1984. Ces opérations ont d'ailleurs été à l'origine de l'essentiel de la progression du produit net bancaire en 1993 en raison de la volatilité exceptionnelle des prix de marché sur cette période. Toutefois, sauf pour les établissements disposant d'une grande maîtrise de ces opérations, celles-ci ne sauraient constituer à elles seules une source suffisante de profits récurrents.

... sans qu'elles puissent être considérées comme une source de revenus stables.

Dans un contexte de stagnation, voire de diminution des concours à la clientèle et de montée des risques de crédit y afférents, les opérations de marché, grâce à une forte volatilité des marchés de l'argent, ont contribué depuis quelques années à limiter la détérioration des résultats des établissements de crédit. Cependant, les derniers exercices ont montré le caractère relativement instable des résultats dégagés sur les activités de marché, du fait de la volatilité, de l'effet de levier ou de la complexité de certains instruments utilisés.

PRINCIPALES COMPOSANTES DES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en % des charges d'exploitation bancaire)

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :										
Opérations de trésorerie et interbancaires	63,4	61,2	55,7	51,2	48,0	45,9	41,5	32,8	26,5	18,4
Opérations avec la clientèle	20,5	18,9	16,8	14,3	12,9	11,2	10,0	9,4	7,8	5,0
Dettes constituées par des titres et dettes subordonnées	7,4	9,1	9,7	10,5	11,5	11,2	12,4	14,4	15,0	11,1
Opérations diverses (1)	6,6	9,5	15,3	20,8	24,1	29,5	34,3	42,1	49,5	64,7

(1) Chèques et effets, opérations sur titres, opérations de change et d'arbitrage, engagements par signature, opérations sur instruments financiers à terme.

PRINCIPALES COMPOSANTES DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en % des produits d'exploitation bancaire)

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :										
Opérations de trésorerie et interbancaires	43,1	42,1	37,3	35,6	34,4	34,7	32,8	25,3	20,5	14,9
Opérations avec la clientèle	41,9	41,2	38,3	34,9	33,3	29,9	28,2	26,7	24,2	16,6
Titres de placement, d'investissement et de participation	3,2	4,5	7,1	7,3	7,1	5,3	4,8	6,3	5,8	4,7
Opérations diverses (1)	8,8	11,9	16,8	21,6	23,7	28,8	37,8	40,4	48,4	63,1

(1) Chèques et effets, opérations sur titres, opérations de change et d'arbitrage, engagements par signature, opérations sur instruments financiers à terme.

PRINCIPALES COMPOSANTES DU PRODUIT NET BANCAIRE

(en % du produit net bancaire)

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
PRODUIT NET BANCAIRE :										
Produit net des opérations de trésorerie	- 26,3	- 14,9	- 9,1	- 8,6	- 9,1	- 15,4	- 14,9	- 17,1	- 17,7	- 13,5
Produit net des opérations avec la clientèle	113,3	105,8	90,6	91,1	98,2	113,4	128,1	125,6	128,1	110,7
Produit net des opérations sur titres	- 12,4	- 11,6	- 4,0	- 8,5	- 12,7	- 25,3	- 41,6	- 41,7	- 54,2	- 48,9
Produit net des opérations diverses	16,2	18,8	20,3	23,9	22,2	25,8	26,3	31,1	41,9	49,8

(1) Chèques et effets, opérations sur titres, opérations de change et d'arbitrage, engagements par signature, opérations sur instruments financiers à terme.

La simple analyse des documents comptables disponibles ne permet pas, faute de données analytiques (relatives par exemple à l'affectation des frais généraux), de se faire une idée précise des rentabilités propres des différentes catégories d'opérations de marché, d'autant que celles-ci sont souvent liées entre elles au sein de montages complexes répondant à des objectifs de couverture ou d'arbitrage. Il est ainsi intéressant de rapprocher les résultats nets des opérations sur titres de ceux des opérations de marché de hors bilan pour constater que le solde global est demeuré positif de 1984 à 1989 et est devenu négatif de 1990 à 1992, avant de s'inscrire à un niveau légèrement positif en 1993.

Il apparaît au total que les composantes de la rentabilité des opérations de marché sont difficiles à appréhender très exactement. On constate toutefois que cette rentabilité peut varier rapidement d'un exercice sur l'autre en fonction des mouvements erratiques qui affectent les marchés.

Sur un plan plus général, le traitement prudentiel des risques de marché, tel qu'il est prévu par les instances internationales, devrait renforcer sous peu les dispositifs internes de mesure et de contrôle qui doivent exister en ce domaine.

2. LES STRUCTURES D'EXPLOITATION ONT ÉTÉ ADAPTÉES AU NOUVEL ENVIRONNEMENT

2.1. Le principe de la banque universelle a entraîné le développement de moyens de production importants

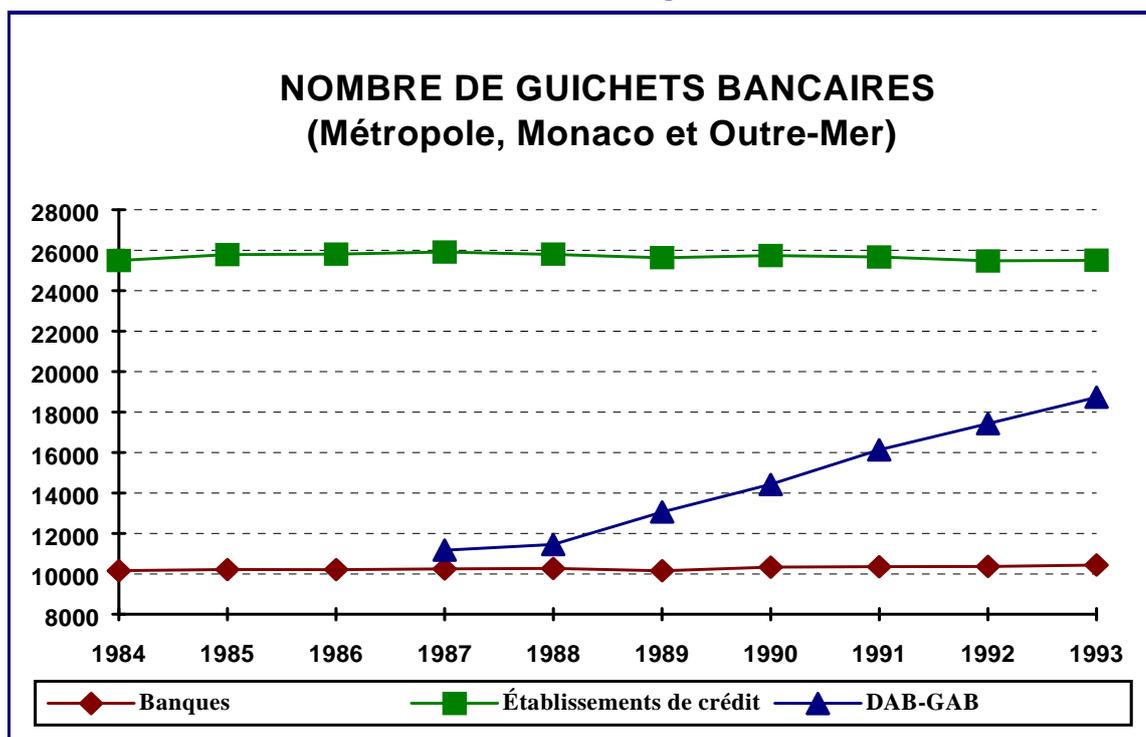
2.1.1. Des moyens de production importants qui ont été récemment rationalisés

Les établissements de crédit français sont relativement nombreux parce qu'ils exercent des activités diversifiées.

En France, le nombre d'établissements de crédit apparaît élevé et leur taille moyenne relativement peu importante, quoiqu'en progression sensible depuis quelques années. Toutefois, cette impression reflète la conception très large des opérations de banque définies par la loi bancaire, et donc la diversité des établissements qui les pratiquent. Par exemple, le crédit-bail n'est pas considéré comme une activité bancaire dans la plupart des autres pays de l'Union européenne. L'importance numérique des établissements doit par conséquent être nuancée, d'autant que les établissements de crédit sont récemment passés de 2 048 à la fin de 1990 à 1 674 à la fin de 1993, en raison notamment des regroupements opérés dans certains réseaux ; cela renforce une autre caractéristique du système bancaire français, à savoir une concentration assez forte, si l'on raisonne sur une base consolidée. Le nombre de banques AFB a, en revanche, augmenté (de 349 en 1984, à 409 en 1993, hors Monaco), en raison des implantations étrangères essentiellement.

La fonction de financement et de collecte de l'épargne est également assurée par ces structures bancaires, qui n'ont pas été remises en cause par la tendance à la désintermédiation apparue au milieu des années quatre-vingt. La relation bancaire de proximité (« retail banking ») est en effet restée prépondérante et s'est même élargie, grâce au développement des activités de service faisant appel à un savoir faire reconnu aux banques qui permet à celles-ci de dégager davantage de recettes bancaires sous forme de commissions.

Nombre de guichets bancaires



Source : Banque de France – Direction des Établissements de crédit

Le réseau de guichets est dense.

La possibilité d'une réduction des réseaux de guichets dans les pays fortement bancarisés a été souvent évoquée. En effet, la valeur moyenne des dépôts par guichet chez les groupes français est sensiblement inférieure à celle des groupes bancaires non français dans l'Union européenne. Force est toutefois de constater que la tendance à la réduction des guichets n'est pas très marquée en France au cours des dernières années puisque le nombre de guichets permanents n'a fléchi que de 1,2 % entre 1988 et 1993. Cette évolution masque cependant une rationalisation des réseaux dont témoigne par exemple la forte réduction des guichets non permanents. Le mouvement reste néanmoins modéré.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS BANCAIRES

Effectifs	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Banques	251 498	252 613	254 409	252 187	249 260	247 364	243 500	238 256	232 664	226 847
Évolution annuelle en %	-	+ 0,44	+ 0,7	- 0,87	- 1,16	- 0,76	- 1,56	- 2,15	- 2,34	- 2,50
Établissements de crédit	-	-	-	-	433 041	432 864	431 873	425 310	421 713	413 031
Évolution annuelle en %	-	-	-	-	-	- 0,00	- 0,23	- 0,52	- 0,85	- 2,06

Source : Banque de France – Direction des Établissements de crédit

Les coûts de structure apparaissent élevés.

Il n'en reste pas moins que les coûts de structure liés aux réseaux sont élevés. Ainsi, le résultat net par guichet reste inférieur en France à celui des groupes bancaires des autres pays de l'Union européenne. Le ratio par agent donne la même indication.

2.1.2. Un niveau technologique élevé

Les banques se caractérisent par leurs fonctions d'émission des moyens de paiement...

Traditionnellement, une des principales caractéristiques des banques, qui les distingue des autres institutions financières, est qu'elles émettent des moyens de paiement. Cette situation a été largement mise en évidence au travers de l'histoire économique et monétaire. L'essor de la banque moderne, au XIX^e siècle, a largement reposé sur le développement de la monnaie bancaire, les banques prenant progressivement l'habitude

d'émettre leurs propres billets remboursables en espèces.

Les avancées récentes de la théorie bancaire mettent en avant de nouvelles raisons de considérer les banques comme des entreprises « spéciales ». La banque est définie comme producteur de services de transaction et d'information.

... et de traitement de l'information.

Dans les économies développées, il existe à l'évidence des imperfections d'information entre les emprunteurs (entreprises le plus souvent) et les prêteurs (ménages) ; rares sont en effet les ménages qui peuvent avoir une vision précise de la situation financière des entreprises sollicitant leur épargne. Les théoriciens bancaires modernes mettent en évidence l'utilité de recourir à un intermédiaire financier, qui collecte, du côté des ménages, de l'épargne, et du côté des entreprises, de l'information, afin de mettre en contact prêteurs et emprunteurs.

Les banques ont donc investi dans les technologies informatiques, ...

L'importance que revêt l'information pour les établissements de crédit les a conduits, au cours des dernières années, à accorder une place de plus en plus grande aux investissements technologiques. En effet, les progrès des techniques informatiques permettent de traiter, de mieux en mieux et de plus en plus vite, toute source d'information, ce qui amplifie le caractère industriel de la gestion bancaire. Le développement de systèmes automatisés améliore la sécurité des communications, ce qui en fait un enjeu important pour la communauté bancaire. En effet, le maintien du rôle d'intermédiation des banques passe par la mise en oeuvre d'un ensemble cohérent d'échanges de données informatisées (EDI) susceptible de répondre de la façon la plus complète possible aux besoins de la clientèle en matière d'information.

... ce qui place à cet égard le système bancaire français dans les premiers rangs mondiaux.

Le système bancaire français se situe d'ailleurs dans les tout premiers rangs mondiaux à cet égard. Le Conseil national du crédit, dans un rapport d'octobre 1991 sur l'*évaluation technologique du système bancaire français*, le classe dans les trois premières places mondiales. Son avance est particulièrement marquée dans le domaine de la banque de détail — toutes les opérations bancaires, à l'exception du chèque, sont désormais automatisées — et dans celui des relations interbancaires (près de 50 % des échanges sont automatisés, un pourcentage qui va croître sensiblement avec la mise en service prochaine du système d'échange de gros montants TBF – transferts Banque de France).

2.1.3. Des savoir-faire particuliers, mais encore insuffisamment rémunérateurs

Fortement concurrencées dans leur activité de crédit, les banques ont dû adapter leur offre aux nouveaux besoins de leur clientèle, en proposant de nouveaux produits. Les rapports de force entre les banques et les entreprises se sont également infléchis, en faveur des secondes, ce qui oblige les banques à consentir aux entreprises des conditions plus favorables que celles qui leur étaient antérieurement réservées.

De nouveaux services générateurs de commissions ont été développés.

Cette évolution a induit, chez les banques, un souci de développer les profits sous forme de commissions, qui représentent une part croissante du produit net bancaire des établissements de crédit. Pour le groupe formé par les trois grandes banques (Banque nationale de Paris, Crédit lyonnais et Société générale), cette part est passée de 26,9 % en 1990 à 48,1 % en 1993 ¹³⁽⁴⁴⁾, couvrant aussi bien des produits induits par l'activité d'intermédiation classique (frais divers facturés à la clientèle) que des activités autres, telles les opérations sur titres, la distribution de produits d'assurance, la gestion de moyens de paiement, la gestion ou la commercialisation d'OPCVM, l'ingénierie financière. Une part élevée de commissions apporte une plus grande stabilité des résultats qui, dans ce cas, sont moins sensibles aux variations des données conjoncturelles, en particulier des taux d'intérêt.

Mais leur apport au produit net bancaire reste faible comparé à celui des banques anglo-saxonnes.

Toutefois, la marge de progression du secteur bancaire français dans la promotion des activités de service est encore grande. De fait, avec 32,8 %, la part des commissions dans le produit net bancaire reste inférieure à celle que l'on observe dans les pays anglo-saxons, qui dépasse 40 %.

Les groupes bancaires ont diversifié leur activité, en particulier dans la promotion de nouvelles formes d'épargne...

Les principaux groupes bancaires ont développé parallèlement l'ensemble des métiers bancaires et paraissent donc mieux à même de supporter les aléas de la conjoncture et de profiter des opportunités de croissance. Constitués à partir de grandes banques à vocation générale, ils comportent aussi des établissements de financement spécialisés ou des banques d'affaires. Ils ont su promouvoir de nouveaux produits d'épargne, tels que les OPCVM, et se diversifier dans la capitalisation et l'assurance. Un véritable savoir-faire a été développé dans le domaine du conseil aux entreprises et de la couverture des risques.

... et la modernisation des moyens de paiement.

Par ailleurs, les banques françaises ont développé des produits à forte valeur ajoutée, en particulier dans le

domaine des moyens de paiement. À cet égard, elles présentent deux atouts exceptionnels :

- le développement de la monétique doit permettre à terme une réduction substantielle des coûts d'exploitation sur les moyens de paiement, grâce à la mise en place de procédures totalement automatisées, nonobstant le coût élevé de l'investissement initial ;
- l'interbancaire est l'élément déterminant de ce développement, par les économies d'échelle qu'elle autorise ; l'unicité du réseau est à la fois un facteur de qualité des services rendus à la clientèle et une barrière à l'entrée de concurrents étrangers dont l'implantation nécessite dans ce domaine un investissement important.

Dans ce dernier cas, le retour sur investissement n'a pas encore eu lieu.

Il convient toutefois de souligner que l'expérience des banques françaises en matière de moyens de paiement ne pourra constituer un réel atout tant que cette activité restera largement déficitaire — les moyens de paiement coûtent 3,5 fois plus qu'ils ne rapportent.

2.2. La productivité du système bancaire français s'est globalement améliorée

2.2.1. Le poids important des frais généraux

Le poids des frais généraux est un déterminant essentiel de la rentabilité finale.

Il semble que, dans le contexte économique difficile auquel sont confrontées les banques, l'amélioration de la rentabilité brute d'exploitation s'explique, dans une large mesure, par les efforts de maîtrise des coûts des établissements. Les frais généraux absorbent, chaque année, près de 70 % du produit net bancaire global ; aussi leur évolution revêt-elle la plus grande importance dans la perspective de l'amélioration de la rentabilité. Compte tenu de la bonne progression du produit net bancaire, cette modération des frais généraux a permis une sensible amélioration de la rentabilité brute d'exploitation des établissements qui, à l'exception de l'exercice 1990, a maintenu son rythme d'accroissement.

Un effort particulier de maîtrise a été entrepris au cours des dernières années.

La médiocre conjoncture rencontrée par les établissements de crédit, en raison de la montée des risques qu'elle entraîne, les conduit depuis quelques années à accorder une attention toute particulière à leurs frais généraux. Sur la période, le rythme de croissance a été très proche de celui du produit net bancaire. Les frais de personnel ont progressé encore moins vite, en raison notamment de la diminution globale des effectifs employés dans les banques AFB, qui sont passés de 251 000 en 1984 à 227 000 en 1993 (- 9,3 %).

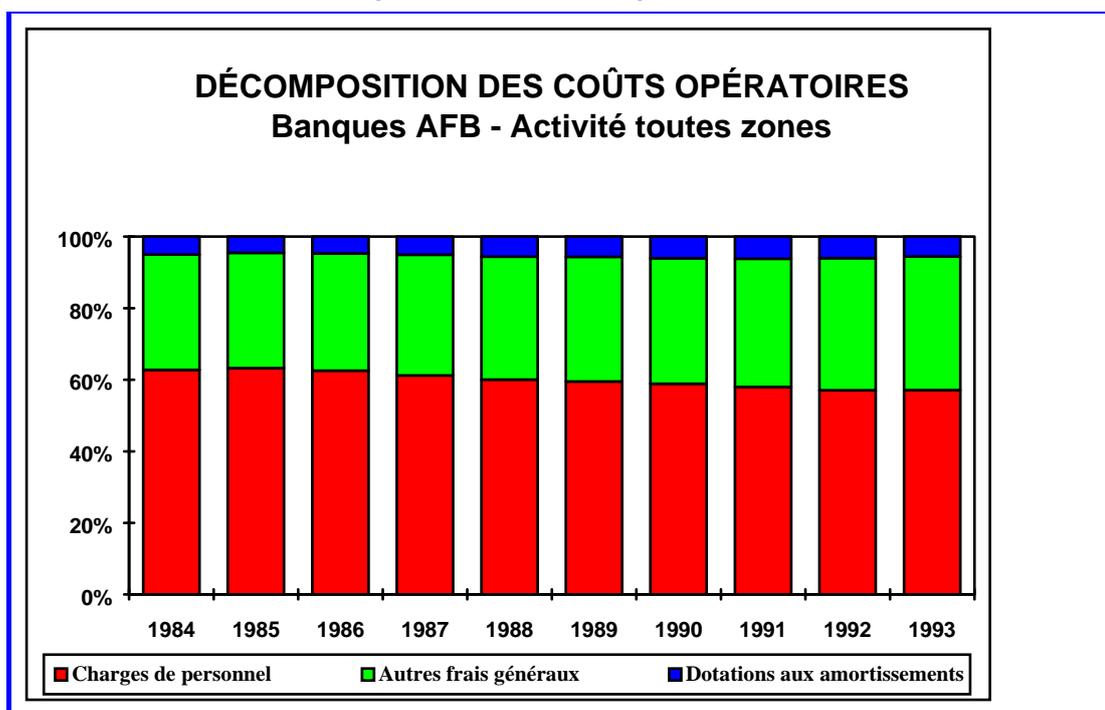
CROISSANCE DES FRAIS GÉNÉRAUX DES BANQUES AFB

Toutes zones (francs constants 1993, en %)

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Frais généraux	- 2,4	3,7	2,1	3,3	1,5	2,5	1,5	2,7	4,7
Frais de personnel	- 2,1	2,7	0,2	2,0	0,7	1,8	0,1	0,8	4,2

Depuis 1989, on assiste en effet à une diminution de la croissance des frais généraux, qui a été particulièrement marquée en matière de frais de personnel. Les autres frais généraux, composés pour une large part de charges liées à l'informatique, augmentent en effet, traditionnellement, à un rythme supérieur.

Décomposition des coûts opératoires



La part des frais généraux dans le produit net bancaire (coefficient net d'exploitation) se situe aux alentours de 70 %, ce qui place les banques françaises à un niveau comparable à celui des banques américaines ou italiennes, mais derrière les banques allemandes, anglaises ou japonaises.

COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION DES BANQUES AFB

Toutes zones (en %)

1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
68,9	68,3	64,7	68,4	67,5	68,6	71,3	68,9	70,4	69,6

Il faut toutefois souligner que ce coefficient reflète pour une grande part les structures d'exploitation bancaires nationales, qui se caractérisent en France par une recherche de la proximité avec la clientèle.

Cette maîtrise des frais généraux témoigne de la prise de conscience, par les établissements de crédit, de la nécessité de s'adapter à un environnement désormais beaucoup plus difficile et concurrentiel, dans lequel la productivité est amenée à jouer un rôle considérable.

2.2.2. Une croissance modérée de la productivité

La notion de production bancaire peut être approchée par le produit net bancaire.

Si la productivité est une notion intuitive simple, elle se révèle très difficile à mesurer concrètement dans la banque, pour des raisons diverses tenant notamment à l'appréciation des prix et des productions assurées (il est en effet difficile, en toute rigueur, de définir ce qu'est la « production » d'une banque) ainsi qu'à l'existence de nombreux services non facturés ou non valorisés (en matière de gestion des moyens de paiements, en particulier). Il semble néanmoins que le meilleur indicateur de la production bancaire, en termes de valeur ajoutée, est le produit net bancaire.

Le principal facteur de production bancaire est le travail.

Le principal facteur de production dans les banques est le travail. L'évolution du coût de sa contribution à la production peut être décomposée entre l'évolution du coût unitaire du travail (charge moyenne par salarié) et celle du nombre d'unités (effectifs employés) mises en oeuvre. Il apparaît, compte tenu de la baisse des effectifs moyens sur la période (- 8 %), que la croissance des charges de personnel (+ 11 %) résulte de la hausse du coût unitaire du travail (+ 21 %).

ÉVOLUTION DU COÛT DU TRAVAIL DANS LES BANQUES AFB (métropole)

(Indice 100 en 1984)

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Effectifs salariés (1)	100	100	101	101	100	99	98	96	94	92
Coût unitaire du travail (2)	100	97	100	100	103	105	108	110	113	121
Charges de personnel (3)	100	98	101	101	103	103	105	105	106	111

(1) Croissance de la moyenne annuelle des effectifs employés. Indice 100 en 1984.
 (2) Croissance du rapport « charges de personnel en francs 1993/effectifs ». Indice 100 en 1984.
 (3) Croissance des charges de personnel en francs 1993. Indice 100 en 1984.

La productivité du travail s'est globalement accrue, malgré la hausse des coûts unitaires.

Toutefois, les banques ayant continué à développer leur activité de façon soutenue, la productivité du travail s'est nettement accrue, le produit net bancaire par salarié passant ainsi de l'indice 100 en 1984 à l'indice 131 en 1993. La prise en compte de l'évolution des coûts unitaires confirme, tout en l'atténuant, cette évolution. De fait, la productivité du travail s'est accrue plus rapidement que son coût unitaire, comme l'indique le tableau suivant.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL DANS LES BANQUES AFB (métropole)

(Indice 100 en 1984)

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Productivité du travail (1)	100	98	107	103	109	110	110	117	121	131
Productivité de l'économie (2)	100	102	105	107	111	114	115	116	116	ND
Charges de personnel/PNB (en %)	45,5	45,2	42,5	44,1	42,9	43,2	44,7	42,6	42,7	42,1

(1) Croissance du rapport « PNB en francs 1993/effectifs ». Indice 100 en 1984.
 (2) Croissance du rapport « PIB en francs 1993/effectifs salariés de l'économie ». Indice 100 en 1984.
 ND : non disponible

Données Insee.

L'évolution du facteur capital a été globalement moins favorable.

Si l'on tente d'évaluer l'évolution de la productivité du facteur capital entre 1984 et 1993, celle-ci est plus contrastée : sur la base du rapport entre, d'une part, le produit net bancaire et, d'autre part, les frais généraux hors charges de personnel complétés par les dotations aux amortissements, elle semble avoir progressé jusqu'en 1986, pour décliner par la suite jusqu'en 1992. Cette évolution est à relier au poids des investissements informatiques réalisés par les établissements de crédit à la fin des années quatre-vingt. Elle témoigne de l'existence d'un taux élevé de substitution du capital au travail.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTIVITÉ DU FACTEUR CAPITAL DANS LES BANQUES AFB (métropole)

(Indice 100 en 1984)

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Produit net bancaire/frais généraux hors personnel + dotations aux amortissements	100	103	106	97	95	92	87	87	84	85

La productivité globale des banques a progressé modérément au cours de la dernière décennie.

Pour autant que ces mesures soient parfaitement fiables, il semble en définitive que la productivité globale ait crû faiblement depuis dix ans. Comme dans d'autres secteurs économiques, la productivité du capital n'a pas suivi le rythme du seul facteur travail. Les quelques gains de productivité dégagés ne se sont pas répercutés sur la rentabilité finale du fait de la réduction des marges et de l'impact de la montée des risques. Toutefois, il est indéniable que les progrès de productivité sont devenus un élément déterminant de la capacité de développement des établissements dans une économie à faible croissance marquée par un environnement très concurrentiel.

3. LES BANQUES ONT DÛ FAIRE FACE À L'ACCROISSEMENT DES DIFFICULTÉS

3.1. La montée des risques

3.1.1. Le passage des risques-pays aux risques de crédit domestiques

Les années quatre-vingt ont été marquées par le problème des risques-pays, ...

Comme ses partenaires occidentaux, le système bancaire français doit faire face à une augmentation du nombre de défaillances des bénéficiaires de crédits ¹⁴⁽⁴⁵⁾. Alors que les années quatre-vingt avaient été principalement marquées par la montée des risques sur les pays en développement, la fin de cette décennie puis surtout le début des années quatre-vingt-dix sont caractérisés par l'accroissement des risques privés notamment domestiques.

Au début des années quatre-vingt, les banques des principaux pays industrialisés se sont trouvées confrontées au défaut de paiement de pays en développement auxquels elles avaient largement prêté à la fin des années soixante-dix, dans le cadre du recyclage des pétrodollars.

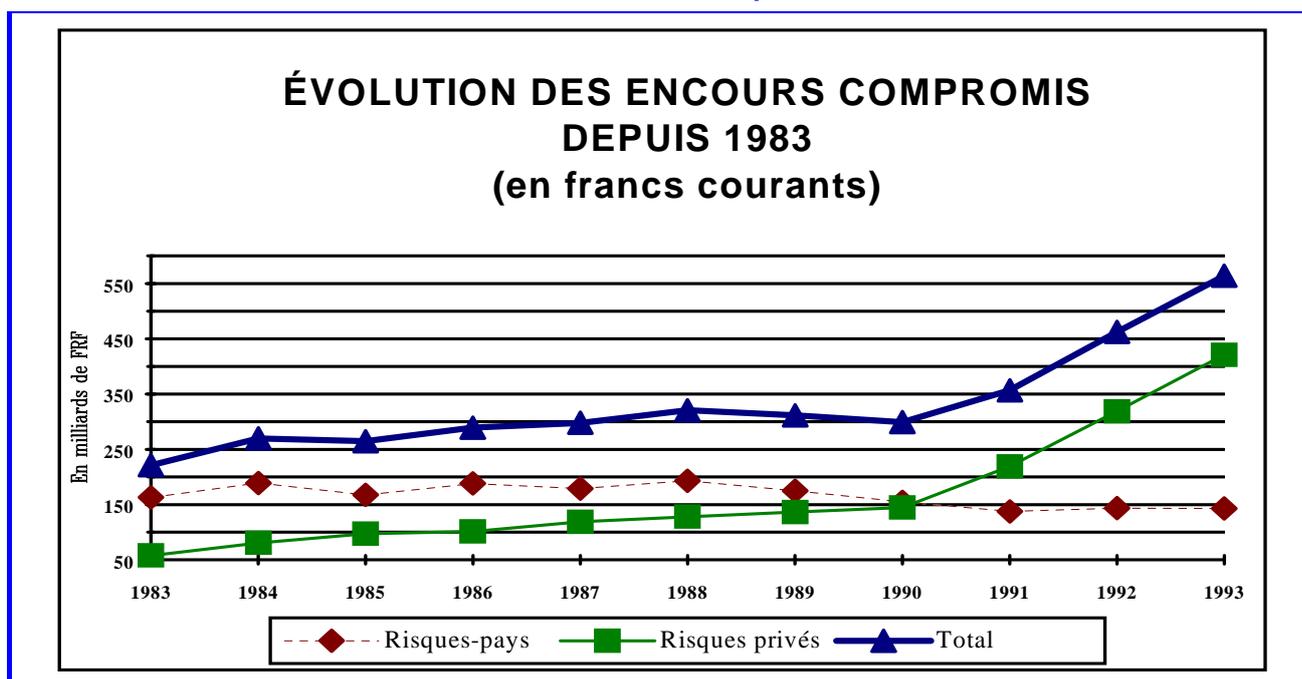
La spécificité inhérente à la situation des pays en développement a conduit les autorités de tutelle et les banques à distinguer, au sein des concours, des risques-pays, définis comme le montant total des créances — quel que soit leur terme et leur nature — sur des débiteurs privés ou publics résidant dans des pays jugés à risque.

... mais celui-ci est passé au second plan en regard de la montée des risques privés compromis.

L'enquête annuelle sur les risques compromis, menée par le secrétariat général de la Commission bancaire à partir de 1984, a montré que les concours aux pays à risque ont décliné et que les taux de couverture n'ont cessé de progresser depuis cette date (l'encours diminuant de 162,6 milliards de francs en 1983 à 142,9 milliards de francs en 1993 et le taux de couverture s'accroissant de 13,1 % à 53,5 %).

Cette même enquête a révélé au contraire une croissance, accélérée à partir de 1990, des risques privés compromis ¹⁵⁽⁴⁶⁾ qui sont devenus la composante principale du total des risques compromis. Cet « effet de ciseaux » apparaît clairement dans le graphique ci-dessous :

Évolution des encours compromis



3.1.2. La montée des risques domestiques

L'effort de provisionnement important consenti au cours des derniers exercices par les banques françaises a surtout concerné le risque de crédit, en particulier sur les créances domestiques.

La plus grande fragilité des entreprises depuis le début des années quatre-vingt-dix...

Le taux élevé de défaillance des entreprises françaises (58 000 par an en moyenne depuis 1991) a posé un défi aux établissements de crédit. Cette donnée n'a pu manquer d'influer sur les relations entre les banques et leurs clients, à un moment où le ralentissement de la croissance a pesé lourdement sur les comptes des entreprises.

NOMBRE DE FAILLITES D'ENTREPRISES EN FRANCE

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
	27,5	31,0	35,0	41,7	47,0	53,0	57,8	63,2

Source : Insee

... est liée au ralentissement de la croissance.

Le ralentissement de la croissance dont les économies développées ont été victimes pendant deux ans a multiplié les défauts de paiement chez les bénéficiaires de crédits. Or les crédits aux sociétés et aux entrepreneurs individuels distribués par les seuls guichets installés en métropole représentent plus de 50 % des concours aux clients résidents.

Les petites et moyennes entreprises ont tout particulièrement souffert, notamment dans les secteurs du bâtiment et du commerce. Les difficultés rencontrées par nombre d'entre elles se sont directement répercutées sur les établissements de crédit, qui constituent leur principale, et souvent unique, source de financement.

Parmi les entreprises dont la situation financière s'est dégradée figurent les professionnels de l'immobilier. Ceux-ci ont été affectés par le retournement de conjoncture notamment dans l'immobilier de bureaux dans la région parisienne. Les établissements de crédit impliqués dans ces opérations — du fait de l'octroi de concours ou de prises de participation à des tours de table — ont, dans nombre de cas, décidé de se substituer aux professionnels défaillants afin d'éviter l'arrivée massive d'immeubles sur le marché.

La part des créances douteuses s'est accrue rapidement sur les derniers exercices.

Pour l'ensemble de leur activité, les banques AFB ont vu l'encours brut de créances douteuses sur la clientèle s'accroître sensiblement pour atteindre 8,3 % des crédits bruts en 1993.

IMPORTANCE DES RISQUES DE CRÉDIT DANS LES BANQUES AFB

Ensemble de l'activité (en %)

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Créances douteuses/créances brutes	4,56	4,96	5,06	5,09	4,97	4,69	4,62	4,73	6,36	8,30
Taux de provisionnement	49,0	46,2	53,4	54,7	58,9	61,7	61,6	55,6	53,7	52,3

Sur le territoire métropolitain, la croissance des créances immobilisées et douteuses brutes a été similaire (+ 79,5 % sur la période 1984-1993). Le rapport entre les créances immobilisées ou douteuses brutes et le total des crédits bruts, sur base métropolitaine, a augmenté de 4,5 % à 8,4 %.

Le taux de couverture des créances immobilisées ou douteuses par des provisions, pour l'ensemble de l'activité, s'est globalement accru, passant de 49 % en 1984 à 52,3 % en 1993 avec un maximum de 61,7 % en 1989.

3.1.3. Le resserrement de la liquidité bancaire

3.1.3.1. L'accroissement de l'activité de transformation

À partir des échéanciers d'emplois et de ressources établis par les banques, il est possible de mesurer

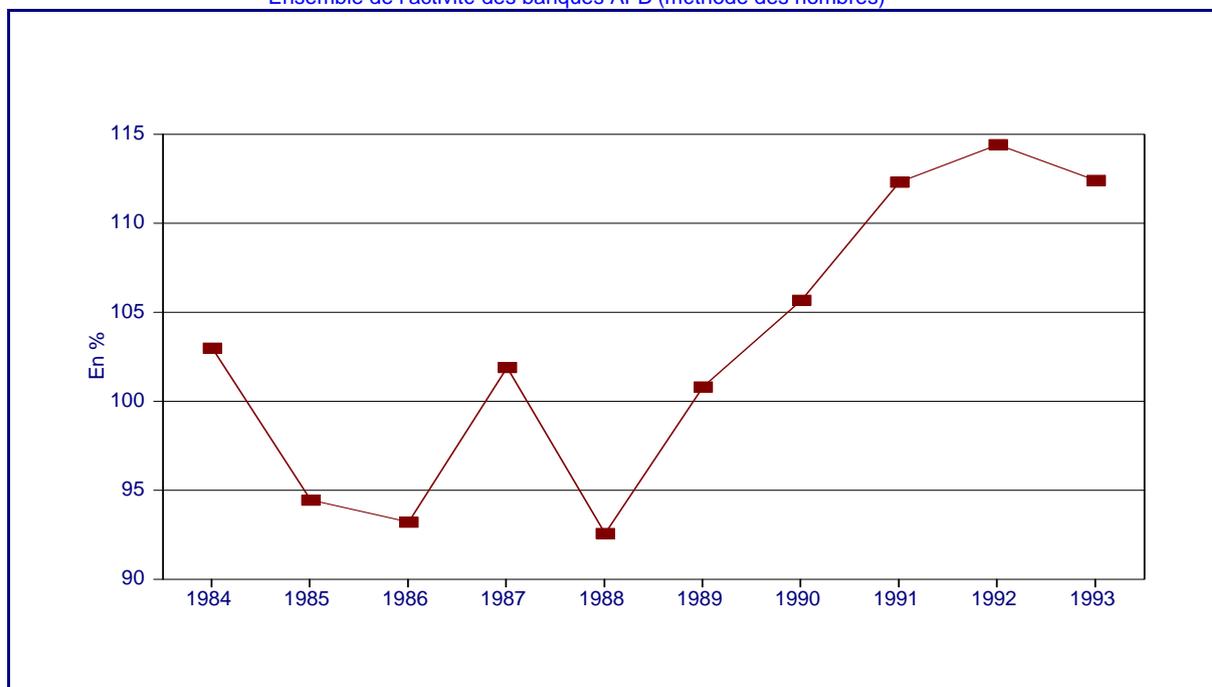
l'évolution de la transformation des échéances, c'est-à-dire l'activité qui consiste à financer des emplois d'une certaine durée par des ressources d'une durée moindre (cf annexe 5 sur la méthodologie employée).

L'activité de transformation des échéances a globalement augmenté de 1984 à 1993.

La méthode des nombres fait apparaître une augmentation lente, mais régulière, de la transformation depuis 1988. En fonction des hypothèses retenues sur les dépôts à vue et assimilés, le niveau de transformation est plus ou moins élevé, l'hypothèse de stabilité des dépôts à vue faisant même apparaître à certains moments une détransformation pour l'ensemble des établissements de crédit, même si l'équilibre est atteint en 1992.

ÉVOLUTION DE LA TRANSFORMATION

Ensemble de l'activité des banques AFB (méthode des nombres)



Sur une longue période, il semble que 1989 marque une rupture, sans doute en raison de l'inversion de la courbe des taux. Sur la période 1984-1993, où seuls les chiffres relatifs aux banques AFB sont disponibles, on observe en effet depuis 1989 une remontée du taux de transformation, qui est redevenu positif (supérieur à 100 %) depuis cette date. La transformation sur les opérations clientèle a fortement augmenté alors que, tout en restant positive, celle des opérations interbancaires a connu une évolution contrastée (chute entre 1984 et 1988 et remontée après 1988).

Même si la transformation se réalise pour l'essentiel sur les opérations d'intermédiation avec la clientèle, les opérations interbancaires, et plus généralement les opérations de marché (opérations sur titres, opérations interbancaires de hors bilan), interviennent de plus en plus dans ce processus. Les autres composantes du bilan — valeurs immobilisées et capitaux propres — atténuent fortement la transformation, la structure financière des établissements de crédit ayant été renforcée au cours des dernières années.

Les établissements de crédit ont traditionnellement une transformation en devises plus élevée que celle qui concerne le franc. Cela est lié aux plus grandes facilités d'arbitrage qui existent lorsque l'on travaille sur plusieurs devises, le différentiel taux d'intérêt court terme/taux d'intérêt long terme pouvant être plus important sur certaines devises étrangères que sur le franc. Par ailleurs, les contraintes réglementaires relatives à la transformation apparaissent globalement moins lourdes sur les opérations en devises que sur les opérations en francs ¹⁶⁽⁴⁷⁾.

Plusieurs explications à l'évolution de la transformation peuvent être avancées :

Plusieurs facteurs explicatifs sont habituellement avancés : la modification des conditions de financement des entreprises, ...

- L'augmentation de l'autofinancement ¹⁷⁽⁴⁸⁾ des entreprises et la baisse de l'investissement ont entraîné une moindre croissance des emplois à long terme des établissements de crédit qui, jointe à une augmentation des crédits d'exploitation et du recours aux billets de trésorerie, a eu tendance à réduire la transformation. Toutefois, le développement des prises de participation bancaires ainsi que l'accroissement des créances considérées comme immobilisées ou douteuses ont en grande partie compensé ce phénomène.

... l'essor des OPCVM, ...

- L'essor des OPCVM a eu pour effet une moins bonne collecte de capitaux considérés comme stables dans

le bilan des établissements de crédit (dépôts à vue, comptes d'épargne à régime spécial), qui ont été replacés dans l'achat de titres d'OPCVM. Une partie de l'actif des OPCVM est néanmoins réinvestie dans des titres de créances négociables émis par les établissements de crédit, mais ceux-ci apparaissent alors comme des ressources courtes qui ont, de ce fait, pris une part plus élevée dans le passif. La transformation apparente s'en est accrue. Il faut souligner à cet égard que celle pratiquée par les OPCVM est assez proche de celle des banques, l'épargne investie dans les titres d'OPCVM court terme pouvant être considérée comme des ressources à vue. En outre, les risques induits par cette transformation peuvent de fait être supportés par les banques dépositaires, qui peuvent se faire un devoir d'assurer la liquidité de l'OPCVM en cas de rachat massif des titres, afin d'éviter une chute de la valeur liquidative. En conséquence, une partie des éléments potentiels de la transformation des banques ne se retrouve plus dans leur bilan, ce qui vient compliquer l'analyse.

... le renversement de la courbe des taux, ...

- Le renversement de la courbe des taux depuis 1989 aurait pu laisser supposer que la transformation se serait réduite à partir de cette date. En effet, en période d'existence d'une courbe « normale de taux » (long terme plus élevé que court terme), c'est une activité qui génère une marge positive en taux. En cas de courbe inversée, elle devient en théorie une activité perdante. Toutefois, le raccourcissement de la durée moyenne des ressources n'a pas permis une détransformation aussi poussée. En effet, le niveau élevé des taux à court terme a sans doute favorisé le déplacement vers les échéances courtes des fonds disponibles sur le marché. Il est probable que la nécessité de limiter le risque de taux est intervenue aussi dans le souci d'éviter un trop grand décalage temporel entre les emplois et les ressources, même si le développement d'instruments de couverture a accentué la déconnexion entre transformation et risque de taux ¹⁸⁽⁴⁹⁾.

... la difficulté d'obtenir des fonds à long terme.

- Enfin et surtout, l'obtention de fonds à long terme s'est avérée difficile tant en fonds propres qu'en ressources obligataires, pour des raisons liées aux habitudes d'épargne (succès des OPCVM monétaires, prépondérance de l'État sur le marché obligataire, krachs de 1987 et 1989), malgré les exigences d'ordre prudentiel.

3.1.3.2. Les éléments de fragilité de la liquidité bancaire

L'importance des opérations à court terme est un facteur de fragilité de la liquidité bancaire.

Les opérations à court terme ont pris une place très importante (plus de la moitié) dans les emplois comme dans les ressources des banques. Le développement du marché monétaire s'est surtout réalisé sur le court terme (moins de deux ans) alors que la durée maximale des titres de créances négociables a été fixée à l'origine à sept ans. De fait, la durée moyenne des émissions réalisées par les établissements de crédit s'est réduite sensiblement depuis quelques années. Le niveau élevé des taux à court terme au début des années quatre-vingt-dix et la rareté des prêteurs nets sur le marché ont permis à ceux-ci d'imposer leurs conditions, qui ont consisté notamment à raccourcir la durée des financements interbancaires afin d'obtenir une meilleure rémunération des actifs.

La croissance des transactions au jour le jour témoigne de l'impact du très court terme sur la structure des emplois et des ressources bancaires. Plusieurs explications sont couramment avancées :

- la référence au TMP (taux moyen pondéré des transactions au jour le jour) est devenue une référence générale de taux sur de nombreuses opérations ;
- l'impression d'une recrudescence des risques interbancaires a entraîné, globalement, une limitation volontaire des positions de trésorerie qui a abouti à un renforcement des opérations courtes et notamment du compartiment au jour le jour ¹⁹⁽⁵⁰⁾ ;
- la réglementation prudentielle a joué un rôle dans le sens où les ratios de liquidité et de solvabilité ont respectivement mis l'accent sur les opérations à moins d'un mois et sur les ressources permanentes, au détriment des échéances intermédiaires, sur lesquelles on observe la plus grande transformation.

3.1.4. L'accroissement des risques de marché

Le développement des opérations de marché est dû à la plus grande volatilité des prix de marché.

Le développement des opérations de marché, dans un environnement marqué par de fortes fluctuations monétaires, a conduit les établissements à être plus directement exposés à des variations défavorables des taux d'intérêt, des taux de change ou, plus globalement, des prix de marché. Cette évolution est directement liée au processus de globalisation financière, qui recouvre plusieurs aspects :

- le processus d'unification des opérations financières dans le temps et l'espace ;
- le fonctionnement continu de marchés non régis ou surveillés par une autorité centrale ;
- le développement de dispositifs financiers visant à supporter le poids des réglementations.

Ces bouleversements ont eu comme effets les plus visibles un accroissement considérable des capitaux échangés sur les marchés financiers et une réallocation importante et rapide des flux d'épargne, qui se sont traduits par une forte augmentation de la volatilité des taux d'intérêt et des taux de change. Ce phénomène a également pour conséquence de déplacer très rapidement les risques et génère donc pour les acteurs de grandes difficultés d'une part, pour les apprécier, d'autre part, pour les maîtriser. Les taux de changes flottants, qui au départ devaient pouvoir assurer un rééquilibrage de l'activité et des prix, ont globalement créé des déséquilibres sous l'impact d'une déconnexion de la sphère financière de la sphère réelle et d'anticipations collectives qui ne sont pas toujours rationnelles. De fait, la notion de marché de dimension mondiale se heurte au maintien de particularismes importants qui sont à l'origine de mouvements de capitaux très rapides et massifs. La prise de positions considérables à court terme aboutit à des phénomènes de surréaction propices à une plus grande volatilité des prix et à des chocs plus rudes sur l'ensemble du système.

Les instruments financiers à terme permettent de réduire les incertitudes...

Les instruments financiers à terme permettent de réduire les incertitudes dans une période où les marchés financiers connaissent des fluctuations amples et parfois inattendues. Ils permettent aussi de gérer les risques, en les transférant sur d'autres agents mieux à même de les assumer ou simplement de se placer dans une situation symétrique. Ils autorisent enfin la recherche d'une meilleure allocation des ressources, les faibles coûts des transactions sur produits dérivés facilitant également la gestion des risques financiers.

... mais induisent d'autres risques liés à l'effet de levier, à la complexité et aux caractéristiques des marchés dérivés.

À l'inverse, les instruments financiers à terme se caractérisent également par l'acuité particulière des risques qu'ils induisent²⁰⁽⁵¹⁾. Risques liés à l'effet de levier inhérent à la plupart d'entre eux tout d'abord, dans la mesure où l'impact final d'une opération sur le compte de résultat peut être totalement disproportionné par rapport à la mise de fonds initiale. Risques découlant plus généralement de la complexité de ces opérations ainsi que de la rapidité de prise des engagements, qui rendent plus délicate l'appréciation des positions prises sur ces marchés. Risques liés enfin aux caractéristiques des marchés sur lesquels sont négociés ces produits, et plus spécialement à leur degré de volatilité et de liquidité.

La rapidité d'évolution de ces risques nécessite une surveillance permanente.

Les possibilités d'évolution très rapide des risques encourus sur les opérations de marché nécessitent une surveillance permanente et détaillée des positions prises. Il a donc semblé aux autorités de contrôle qu'il était inapproprié de privilégier trop exclusivement une norme prudentielle sous forme de ratio dont le calcul est fatalement lourd et complexe et qui n'est pas susceptible d'être effectivement suivi à une échelle de temps correspondant à l'évolution des marchés.

Des dispositions réglementaires ont été mises en place afin de renforcer la mesure et la surveillance des risques de marché.

Les autorités ont donc mis en place, à partir de 1988, un corpus réglementaire à forte vocation incitative et pédagogique visant à renforcer les systèmes internes des établissements en termes de mesure et de contrôle des risques de marché. Cette démarche se veut toutefois complémentaire et non exclusive d'une intégration de ces risques dans les ratios prudentiels.

Les différentes instances internationales se sont attachées dans un premier temps à intégrer les opérations de marché dans le cadre de normes générales de solvabilité, afin d'assurer une couverture en fonds propres du risque de contrepartie. Tel est notamment l'objet des deux ratios de solvabilité mis au point en 1988 et 1989 à la Banque des règlements internationaux à Bâle, au sein du Comité Cooke, et à Bruxelles, avec la directive européenne relative au ratio de solvabilité.

Elles seront prochainement complétées au niveau international, notamment par la prise en compte des risques de marché dans les normes de solvabilité.

Ces dispositifs sont en passe d'être complétés dans deux directions. Les dispositions relatives au risque de crédit tout d'abord ont été précisées sur un certain nombre de points, parmi lesquels les possibilités de compensation bilatérale des engagements de gré à gré sur instruments financiers à terme. Les risques de marché vont par ailleurs être intégrés dans la norme de solvabilité, de manière à imposer une charge en fonds propres pour leur couverture, qui concernera tout particulièrement, mais pas exclusivement, les opérations sur produits dérivés. De la sorte, cet aspect de la surveillance prudentielle fera également l'objet de normes internationales harmonisées, qui viendront prendre le relais des règles existant déjà dans certains pays pour certains aspects spécifiques des risques de marché, telles que la réglementation française en matière de positions de change.

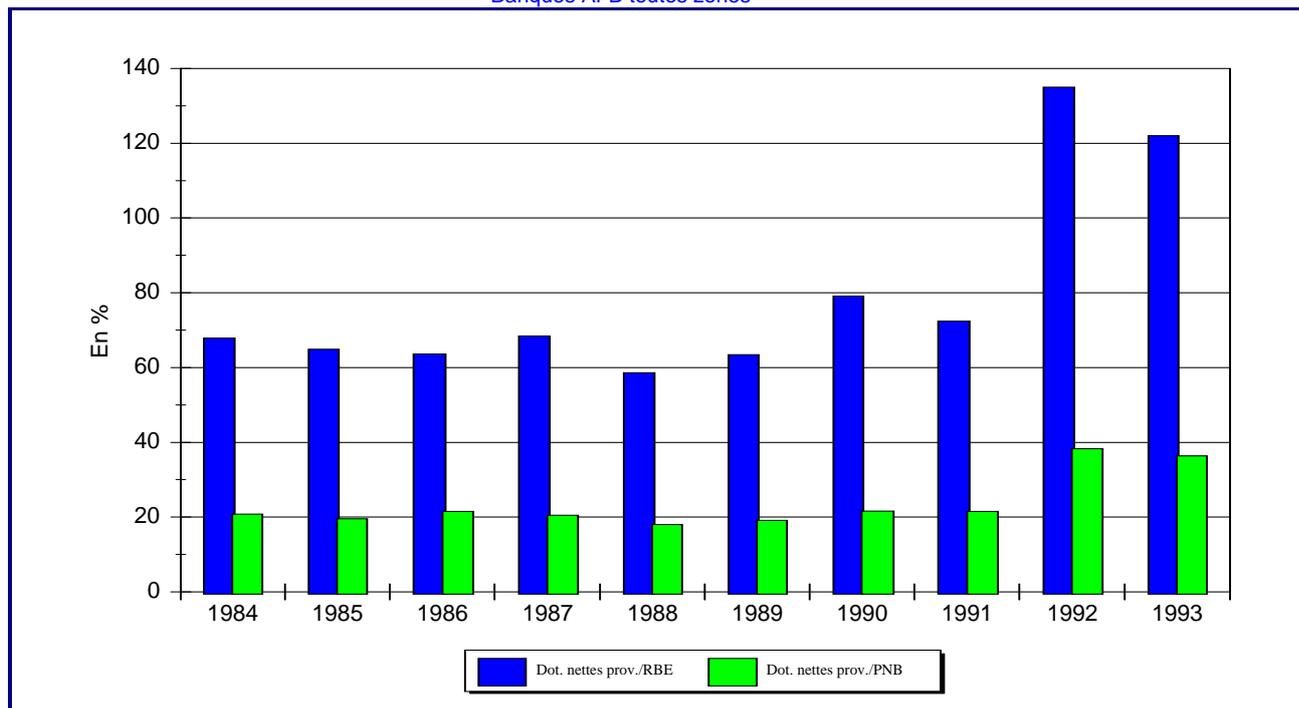
3.2. L'impact du risque sur les résultats

La montée des risques trouve sa conséquence dans les dotations nettes aux provisions.

La montée des risques trouve surtout sa traduction comptable dans les dotations aux comptes de provisions que les établissements doivent effectuer. Cette augmentation des dotations ampute, à due concurrence, le résultat net dégagé par les établissements. En termes économiques, la constitution des provisions peut s'analyser comme une charge, les dotations aux comptes de provisions venant s'imputer sur les résultats dégagés par les établissements de crédit. Or, à cet égard, si la période récente a été marquée par un redressement de la rentabilité brute d'exploitation, les risques ont pesé davantage sur les résultats nets des établissements.

POIDS DES DOTATIONS AUX PROVISIONS

Banques AFB toutes zones



Le poids des provisions est demeuré stable de 1984 à 1991, mais il s'est élevé en 1992 et 1993, ...

En effet, les banques ont dû, surtout à partir de l'exercice 1990, étoffer les dotations aux provisions d'exploitation, en particulier sur les crédits. Il apparaît que les dotations nettes aux provisions d'exploitation ont augmenté, sur la période 1984-1993, de façon sensible pour l'ensemble des banques AFB. Le taux de croissance annuel a été de 8,6 % en moyenne, mais il recouvre deux phases : jusqu'en 1992, le taux annuel a été de 2,2 %, mais il a atteint 79 % en 1992 et a été faible en 1993 (0,5 %). Le taux de variation limité de 1993 s'explique par l'effort important fourni en 1992 qui, de fait, a été renouvelé, en montant, en 1993 ²¹⁽⁵²⁾.

La forte croissance des provisions sur opérations de crédit à la clientèle, qui jusqu'à la fin des années quatre-vingt était principalement due au phénomène des risques-pays, s'est poursuivie et accentuée depuis lors en raison de la nécessité de provisionner les créances domestiques.

... pour des raisons essentiellement conjoncturelles.

La relation entre l'effort de provisionnement et le produit net bancaire est apparue extrêmement linéaire sur la période 1984-1991, leur rapport s'établissant aux alentours de 20 %. Ceci est révélateur d'une gestion du risque étroitement liée à l'évolution de la production. Tout en étant moins stable, en raison de l'impact de la variation des coûts opératoires, le rapport au résultat brut d'exploitation s'est situé sur cette période entre 60 % et 80 %. A contrario, la rupture de 1992 met en évidence le caractère fortement conjoncturel de la montée des risques à ce moment-là et suggère la forte probabilité d'un retour à une relation stable à la fin de la crise.

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT NET DANS LES BANQUES AFB

Ensemble de l'activité (en % du produit net bancaire)

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	30,6	30,2	33,9	30,0	30,7	30,2	27,3	29,6	28,3	29,8
Dotations nettes aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	20,7	19,6	21,5	20,5	18,0	19,1	21,6	21,5	38,2	36,3
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	9,8	10,6	12,3	9,5	12,7	11,1	5,7	8,2	-9,9	-6,6
Dotations nettes au FRBG	-	-	-	-	-	-	-	0,0	0,1	0,4
Solde des autres produits et charges (1)	1,4	1,0	0,8	4,3	2,5	1,1	4,9	3,6	13,3	4,6
Participation des salariés	0,4	0,5	0,4	0,5	0,6	0,8	0,6	0,4	0,5	0,6
Impôt sur les bénéfices	3,8	4,5	4,5	4,1	4,5	3,6	2,7	3,1	3,7	2,3
RÉSULTAT NET	7,1	6,7	8,2	9,1	10,1	7,8	7,3	8,3	-0,9	-5,2

(1) Solde positif si le montant des produits excède les charges, négatif dans le cas contraire.

L'impact des provisions sur le résultat net a été déterminant sur les dernières années.

Le niveau du résultat net a été directement influencé par celui des dotations nettes aux provisions. Les banques AFB ont ainsi présenté des pertes nettes en 1992 et 1993 en raison de l'effort déployé au cours de ces exercices pour couvrir les risques. Le solde des autres produits et charges, qui résultent le plus souvent d'opérations à caractère exceptionnel, a toutefois atténué la baisse du résultat net. C'est notamment le cas en 1992, exercice au cours duquel certains établissements ont procédé à des cessions ou, le cas échéant, à des réévaluations d'actifs dans des conditions définies par la Commission bancaire afin d'extérioriser des plus-values.

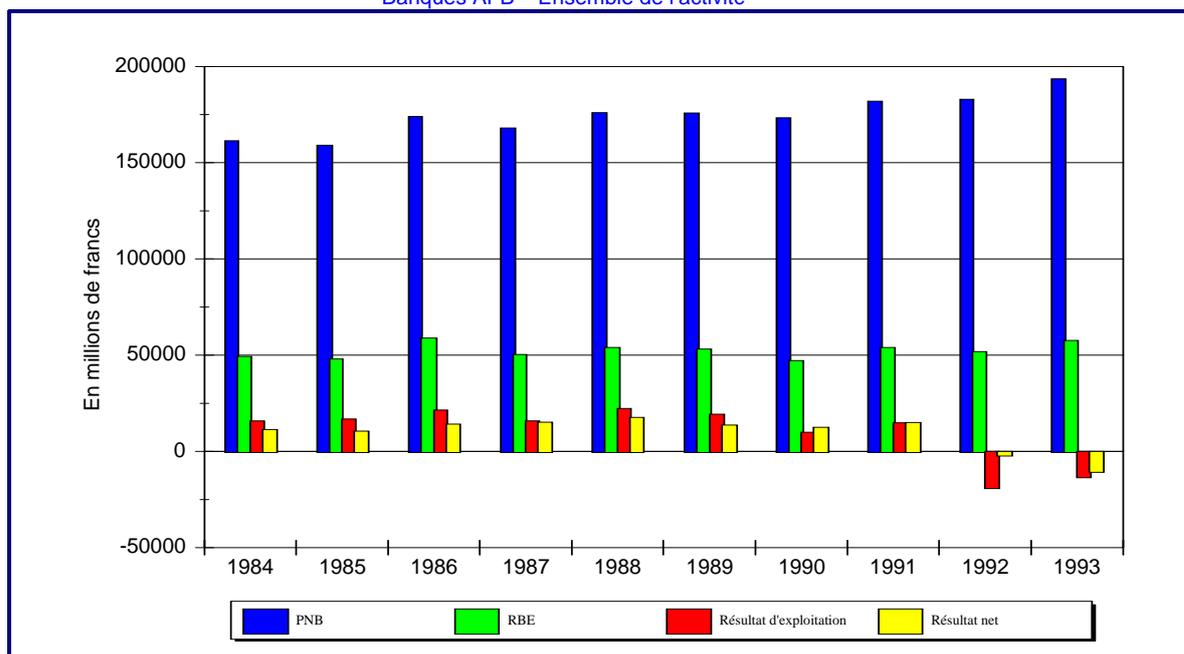
Les banques françaises ont déployé un réel effort d'assainissement de leurs actifs.

L'évolution des dernières années a été caractérisée par le resserrement des marges et les difficultés croissantes à dégager un résultat courant bénéficiaire. Sur le premier point, la tendance s'est poursuivie, mais son impact est passé au second plan, au regard de la montée des risques et des besoins corrélatifs de provisionnement, qui ont lourdement détérioré la rentabilité nette des établissements, en dépit des efforts réalisés dans la maîtrise des coûts d'exploitation. Les banques françaises ont ainsi témoigné de leur volonté de pratiquer une politique d'assainissement de leurs actifs ; elles ont montré qu'elles en avaient la capacité financière, notamment grâce à des fonds propres importants.

L'effort massif de provisionnement réalisé par les établissements français au cours des exercices 1992 et 1993 laisse augurer une stabilisation voire une décroissance des charges liées aux risques. Cependant, malgré l'arrivée d'une conjoncture plus favorable, la remontée des résultats n'est pas acquise si un contrôle serré des risques et un bon dimensionnement de l'outil d'exploitation ne sont pas réalisés.

SOLDES DES COMPTES DE RÉSULTATS

Banques AFB – Ensemble de l'activité



3.3. Le renforcement des structures financières

3.3.1. L'accroissement des fonds propres

L'assise financière s'est régulièrement améliorée depuis 1984.

L'assise financière des banques françaises s'est régulièrement améliorée depuis 1984. L'amélioration des capacités bénéficiaires s'avère d'autant plus nécessaire que la réalisation de bénéfices importants permettra aux établissements d'augmenter leurs fonds propres. À l'inverse, en période de difficultés conjoncturelles qui peuvent générer des pertes, l'existence de fonds propres importants permet de les supporter sans mettre en péril le développement de l'activité.

Le banquier est comparable à un industriel : il doit déterminer son prix de revient, fixer sa marge afin d'obtenir son prix de vente. Si l'on s'attache plus particulièrement au prix de revient, la réglementation de la solvabilité en est désormais une composante majeure.

Les ratios de solvabilité matérialisent les enjeux de l'accroissement des fonds propres.

Les ratios de solvabilité européen et international (ratio Cooke) confèrent en effet aux actifs et aux éléments de hors bilan un coût en fonds propres qui est différencié en fonction du risque de contrepartie général (ou moyen) estimé par les autorités de tutelle. Pour les opérations de bilan, toute transaction génère une consommation de fonds propres qui va de 0 à 8 % du montant de l'engagement selon la nature de la contrepartie. Les opérations de hors bilan ont un traitement un peu plus complexe puisqu'il s'agit de transactions dont la réalisation peut être incertaine, mais le principe reste le même : chaque opération est traduite en équivalent-crédit et entraîne une consommation en fonds propres calculée en fonction du risque de défaillance du bénéficiaire.

La conséquence de l'imposition à tous les actifs bancaires d'un coût en fonds propres conduit les banques à privilégier les activités qui génèrent en elles-mêmes leur propre rentabilité (donc leur propre couverture) au détriment de la pure croissance en volume.

Le ratio moyen de solvabilité des établissements de crédit français s'est ainsi constamment accru depuis son entrée en vigueur grâce à la croissance soutenue du montant des fonds propres prudentiels : de 10,5 % en 1991, le ratio est passé à 10,8 % en 1992, avant d'atteindre 11,1 % en 1993.

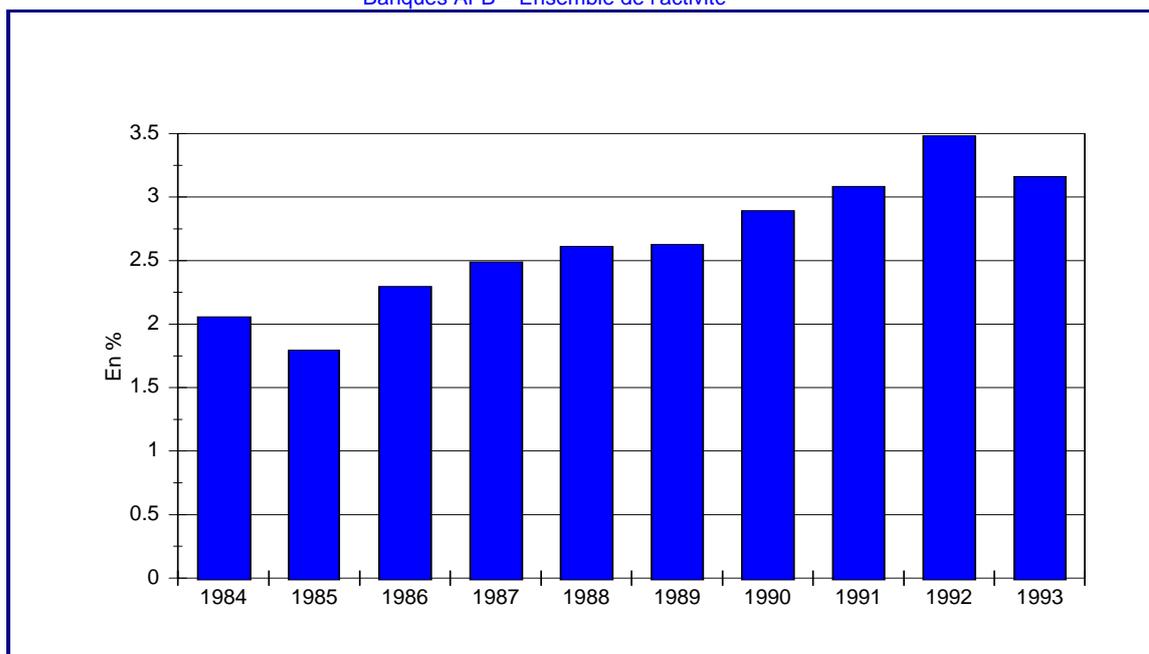
Sur la base d'une approche comptable, les fonds propres peuvent être évalués à partir des éléments de la situation sociale globale des établissements (capital, réserves, fonds pour risques bancaires généraux, report à nouveau), ce qui constitue un agrégat proche des fonds propres de base retenus dans le calcul prudentiel des fonds propres.

Le taux de capitalisation a nettement progressé de 1984 à 1993.

D'après cette définition, les fonds propres ont augmenté pour les banques AFB de 9 % par an de 1984 à 1993, date à laquelle ils s'élevaient à 297 milliards de francs. Le rapport des fonds propres au total de la situation, communément appelé taux de capitalisation, est ainsi passé, sur la période, de 2,05 % à 3,20 %.

FONDS PROPRES COMPTABLES/TOTAL DE LA SITUATION

Banques AFB – Ensemble de l'activité



3.3.2. Le maintien des équilibres financiers

Plus globalement, les équilibres financiers ont été consolidés, ...

La structure financière a également été renforcée par l'accroissement marqué des ressources subordonnées obtenues sous forme d'emprunts ou d'émissions de titres. Selon les règles prudentielles, ces éléments peuvent, sous certaines conditions, être intégrés dans les fonds propres complémentaires. Leur montant s'est élevé à 188,6 milliards de francs en 1993 pour les banques AFB.

Les obligations émises par les banques AFB — qui sont retenues dans les dettes représentées par un titre — se sont accrues de 88,5 % entre 1984 et 1993, pour atteindre un encours de 537 milliards de francs à la fin de 1993.

... malgré la croissance des emplois durables.

En relation avec la progression des ressources stables ou permanentes, les emplois durables ont également connu une croissance soutenue. La transposition, par le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 90-06 du 20 juin 1990, de la deuxième directive bancaire du 15 décembre 1989, relative aux participations dans des entreprises non financières, a favorisé cette évolution en portant le plafond de chaque participation de 5 à 15 % des fonds propres des établissements de crédit. Pour les banques AFB, le rapport des participations aux fonds propres comptables (qui sont plus étroits que les fonds propres prudentiels) est ainsi passé de 46,6 % en 1984 à 94,2 % en 1993.

Le rapport des actifs immobilisés ²²⁽⁵³⁾ aux capitaux permanents ²³⁽⁵⁴⁾ suit depuis plusieurs années une tendance à l'accroissement, bien que 1993 ait enregistré une stabilisation à cet égard (50,3 % en 1993, contre 39 % en 1984).

CONCLUSION

La position stratégique du banquier, aussi bien au plan micro-économique que macro-économique, le place au confluent d'intérêts divergents, voire contradictoires, et il se trouve trop souvent voué à jouer le rôle de bouc émissaire du mécontentement des autres acteurs de la vie économique.

Mais les établissements de crédit ne peuvent être dissociés de l'environnement dans lequel ils évoluent : florissants en période de croissance, ils connaissent des problèmes quand l'économie va plus mal. Entreprises et banques forment un ensemble indissociable ; ces dernières constituent un des rouages du système économique de chaque pays et sont à ce titre touchées, comme les entreprises non financières, par les chocs macro-économiques du type de celui que l'on a vécu à partir de 1992.

En tout état de cause, on a constaté au cours des dernières années une forte volatilité des résultats bancaires qu'il convient de tenter de stabiliser par des stratégies diversifiées et des sources de revenus régulières. À cet égard, il est souhaitable de privilégier une vision d'ensemble et à long terme, en s'appuyant sur les outils d'analyse les plus précis. Cette gestion fine passe par un effort d'investissement conceptuel et matériel, nécessaire pour maintenir la compétitivité de l'industrie bancaire. L'analyse qualitative des opérations doit être recherchée, en s'attachant à maîtriser les risques et les coûts générés par chacune d'entre elles.

Ces efforts constituent la réponse indispensable aux défis actuels ; ils devraient permettre aux établissements de crédit de profiter pleinement d'une reprise de la croissance.

ANNEXE 1

ÉVOLUTION DE LA SITUATION

Banques AFB – Activité toutes zones (en millions de francs courants)

EMPLOIS	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
CAISSE, INSTITUTS D'ÉMISSION, TRÉSOR PUBLIC, COMPTES COURANTS POSTAUX	103 601	135 404	145 865	135 840	121 706	125 878	103 258	76 445	63 439	22 550
PRÊTS AUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES										
- en blanc	1 575 267	1 754 120	1 700 764	1 877 216	2 133 638	2 543 611	2 630 013	2 741 815	2 797 343	3 029 739
- prêts sur valeurs	346 297	456 834	442 878	468 797	485 040	505 123	491 311	422 171	411 690	380 832
TOTAL DES PRÊTS	1 921 564	2 210 954	2 143 643	2 346 013	2 618 678	3 048 734	3 121 324	3 163 986	3 209 033	3 464 826
CRÉDITS À LA CLIENTÈLE										
- crédits en portefeuille	1 545 376	1 645 000	1 583 687	1 616 820	1 846 314	2 167 424	2 373 797	2 624 202	2 632 946	2 614 928
- comptes ordinaires débiteurs	141 669	153 400	166 635	193 169	237 466	291 853	335 870	380 432	406 167	387 505
- créances immobilisées, douteuses nettes	40 152	49 362	42 293	42 725	43 432	45 076	48 927	64 424	92 331	123 936
TOTAL DES CRÉDITS	1 727 197	1 847 761	1 792 614	1 852 714	2 127 212	2 504 353	2 758 595	3 069 058	3 131 444	3 126 369
OPÉRATIONS SUR TITRES	421 567	499 089	599 798	682 070	738 746	864 608	961 528	887 909	1 134 475	1 808 362
- titres reçus en pension livrée	ND	67 613	166 546	506 379						
- titres de transaction	ND	184 965	271 194	519 326						
- titres de placement	ND	278 074	281 210	329 284						
- titres d'investissement	ND	323 033	364 244	403 290						
- autres	ND	34 222	51 280	102 651						
TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	42 548	45 272	51 573	62 184	78 798	98 999	139 527	184 352	236 632	279 801
PRÊTS PARTICIPATIFS	22 197	30 994	42 204	42 094	39 625	35 871	37 304	43 258	50 016	56 650
IMMOBILISATIONS, LOCATION SIMPLE, FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	33 864	27 516	29 481	32 593	35 791	39 882	43 303	49 050	59 003	54 082
LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT, CRÉDIT-BAIL	55 390	3 157	4 545	5 347	16 631	21 468	23 899	26 543	27 472	25 873
DIVERS	117 100	132 167	138 716	168 103	201 133	262 988	315 952	696 078	681 555	555 224
TOTAL DE L'ACTIF	4 445 028	4 932 314	4 948 439	5 326 958	5 978 320	7 002 781	7 504 690	8 196 679	8 593 069	9 393 737

RESSOURCES	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
INSTITUTS D'ÉMISSION, TRÉSOR PUBLIC, COMPTES COURANTS POSTAUX	163 662	185 454	147 568	132 985	154 875	184 902	195 423	214 666	178 483	28 695
EMPRUNTS AUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES										
- en blanc	1 848 786	1 960 555	1 893 307	2 070 854	2 333 246	2 768 510	2 782 649	2 699 451	2 711 549	3 163 099
- emprunts sur valeurs	531 134	655 050	614 948	615 740	647 892	657 061	654 929	546 149	517 582	528 560
TOTAL DES EMPRUNTS	2 379 921	2 615 604	2 508 255	2 686 594	2 981 138	3 425 571	3 437 578	3 245 600	3 229 131	3 691 659
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE : COMPTES CRÉDITEURS :										
- comptes ordinaires	431 612	467 932	508 714	535 177	545 268	591 825	611 723	606 416	602 003	642 058
- comptes à terme	432 622	459 550	422 979	424 419	469 070	558 155	641 475	736 243	745 503	733 487
- comptes d'épargne à régime spécial	191 430	213 602	243 963	270 759	300 375	319 157	323 518	340 627	357 378	391 374
- autres sommes dues à la clientèle	12 630	13 054	13 734	15 482	16 846	23 879	24 568	22 194	22 247	25 094
BONS DE CAISSE	110 033	101 147	91 318	84 657	83 509	91 370	95 783	86 554	82 016	73 969
TOTAL DES DÉPÔTS	1 178 327	1 255 285	1 280 708	1 330 494	1 415 068	1 584 386	1 697 068	1 792 035	1 809 148	1 860 214
OPÉRATIONS SUR TITRES	438 322	558 266	642 691	750 370	920 457	1 177 027	1 463 229	1 792 800	2 183 299	2 748 319
- titres donnés en pension livrée	ND	109 193	226 779	543 433						
- dettes représentées par un titre dont :	ND	1 604 434	1 833 778	1 956 934						
titres de créances négociables	0	13 448	45 010	121 021	208 194	343 495	484 209	1 055 721	1 310 492	1 334 525
obligations	215 790	271 065	294 828	320 087	373 936	427 107	446 759	480 272	511 488	536 969
- autres	ND	80 796	127 481	267 708						
DETTES SUBORDONNÉES	9 507	27 121	36 153	44 740	67 456	100 500	110 973	143 866	171 086	188 583
PROVISIONS DIVERSES	42 170	53 647	63 612	70 697	73 195	74 114	64 531	80 588	74 228	107 983
CAPITAL, RÉSERVES, PROVISIONS AYANT SUPPORTÉ L'IMPÔT, FRBG	90 046	87 439	112 346	130 533	153 499	180 226	212 331	247 334	293 015	301 493
REPORT À NOUVEAU (+/-)	1 372	1 033	1 294	2 115	2 710	3 793	4 738	5 498	6 341	- 4 451
DIVERS	141 701	148 465	155 812	178 430	209 922	272 262	318 819	674 292	648 338	471 242
TOTAL DU PASSIF	4 445 028	4 932 314	4 948 439	5 326 958	5 978 320	7 002 781	7 504 690	8 196 679	8 593 069	9 393 737
HORS BILAN	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
ENGAGEMENTS EN FAVEUR OU D'ORDRE D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	183 960	283 522	294 220	302 438	299 455	351 498	354 255	417 707	471 977	515 845
ENGAGEMENTS REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	283 122	286 577	245 932	248 005	307 526	417 370	487 724	532 304	554 845	613 292
ENGAGEMENTS EN FAVEUR OU D'ORDRE DE LA CLIENTÈLE	880 957	974 693	973 941	1 034 877	1 275 535	1 513 966	1 581 250	1 703 404	1 664 210	1 783 856
MONNAIES À RECEVOIR	1 157 339	1 423 757	1 684 610	2 055 295	2 636 677	3 893 667	4 371 977	5 355 030	6 185 748	8 629 652
MONNAIES À LIVRER	1 146 270	1 418 222	1 656 028	2 019 171	2 624 633	3 891 039	4 367 196	5 347 173	6 153 548	8 637 325
TITRES À RECEVOIR	ND	1 528	8 695	16 032	21 320	55 665	54 410	147 583	175 789	282 030
TITRES VENDUS À RÉMÉRÉ AVEC FACULTÉ DE RACHAT	ND	15 746	55 446	72 121	91 190	96 932	53 262	38 479	39 496	32 265
TITRES À LIVRER	ND	3 322	14 361	20 121	29 919	73 383	63 205	112 784	135 784	272 036
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME	ND	12 073 708	19 258 528	28 451 047						

ND = non disponible

ANNEXE 2

RÉSULTATS BANQUES AFB – ACTIVITÉ TOUTES ZONES

(en millions de francs courants)

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
CHARGES D'EXPLOITATION										
BANCAIRE.....	398 049	363 228	342 457	385 243	483 862	704 414	883 214	994 185	1 134 118	1 574 521
Opérations de trésorerie et interbancaires.....	252 543	222 294	190 766	197 211	232 262	323 352	366 147	325 703	301 057	290 210
Opérations avec la clientèle.....	81 636	68 680	57 503	55 282	62 283	78 992	88 296	93 500	88 806	78 484
- sur comptes.....	64 484	56 874	47 949	47 139	54 528	70 901	79 561	83 879	81 211	71 930
- sur bons de caisse et bons d'épargne.....	17 152	11 806	9 554	8 143	7 755	8 091	8 735	9 621	7 594	6 554
Opérations de crédit-bail et assimilées.....	5 875	1 237	1 840	2 256	8 124	8 593	9 193	9 787	9 423	8 509
Dotations aux comptes d'amortissements des immobilisations données en location simple.....	0	0	43	47	65	75	80	83	86	227
Titres de placement et d'investissement.....	2 057	3 289	6 732	9 807	8 472	7 099	7 626	3 686	3 786	3 486
Dettes constituées par des titres et dettes subordonnées.....	29 503	33 040	33 055	40 424	55 828	78 626	109 210	143 056	169 968	174 211
Opérations diverses.....	26 436	34 688	52 518	80 216	116 828	207 676	302 661	418 370	560 993	1 019 394
PRODUITS D'EXPLOITATION.....										
BANCAIRE.....	517 460	488 456	483 307	526 307	635 905	862 404	1 043 814	1 168 327	1 313 277	1 768 032
Opérations de trésorerie et interbancaires.....	223 187	205 654	180 268	187 388	218 576	299 142	342 270	295 846	269 328	264 096
Opérations avec la clientèle.....	216 895	201 134	185 164	183 754	211 574	258 107	294 043	312 188	318 237	292 640
dont :										
crédits à la clientèle non financière.....	183 223	169 457	156 138	153 824	175 044	213 994	241 393	254 794	256 557	231 105
comptes ordinaires.....	29 375	27 094	23 891	24 202	27 691	34 726	42 552	45 812	47 946	41 044
commissions.....	4 297	4 583	5 134	5 728	6 602	6 962	7 408	8 344	8 806	13 236
Opérations de crédit-bail et assimilées.....	13 477	1 698	2 477	3 035	10 197	10 960	12 413	13 458	12 792	12 311
Opérations de location simple.....	1 371	18	8	24	46	73	100	137	132	196
Titres de placement, d'investissement et de participation.....	16 748	21 743	34 211	38 226	44 976	45 682	50 026	74 119	76 651	83 114
Opérations diverses.....	45 782	58 209	81 180	113 880	150 536	248 440	394 989	472 579	636 136	1 115 674
PRODUIT NET BANCAIRE.....	119 411	125 228	140 850	141 065	152 042	157 991	160 600	174 142	179 159	193 511
dont :										
produit net des opérations de trésorerie.....	- 31 415	- 18 632	- 12 877	- 12 148	- 13 887	- 24 360	- 23 877	- 29 857	- 31 729	- 26 114
produit net des opérations avec la clientèle.....	135 259	132 454	127 661	128 472	149 291	179 115	205 747	218 688	229 431	214 156
produit net des opérations sur titres.....	- 14 812	- 14 586	- 5 576	- 12 005	- 19 325	- 40 043	- 66 811	- 72 622	- 97 103	- 94 583
produit net des opérations diverses.....	19 346	23 521	28 661	33 665	33 708	40 764	42 185	54 209	75 144	96 280
PRODUITS ACCESSOIRES.....	3 704	2 094	2 466	2 905	3 318	4 534	5 040	5 425	5 749	6 796
FRAIS GÉNÉRAUX.....	82 279	85 469	91 113	96 504	102 628	108 317	114 491	120 020	126 111	134 757
Charges de personnel.....	54 362	56 634	59 838	62 191	65 270	68 327	71 775	74 195	76 570	81 474
Autres frais généraux.....	27 917	28 834	31 275	34 313	37 358	39 990	42 716	45 825	49 541	53 283
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS.....	4 333	4 048	4 502	5 143	6 068	6 488	7 366	7 940	8 039	7 922
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION.....	36 503	37 805	47 701	42 322	46 664	47 721	43 783	51 607	50 757	57 628
Dotations nettes aux provisions.....et pertes sur créances irrécupérables.....	24 763	24 543	30 332	28 967	27 338	30 248	34 641	37 386	68 520	70 314
RÉSULTAT D'EXPLOITATION.....	11 740	13 262	17 369	13 356	19 325	17 473	9 141	14 222	- 17 763	- 12 686
Dotations nettes au FRBG.....	ND	36	172	699						
Solde des autres produits et charges (1).....	1 667	1 264	1 166	6 083	3 731	1 688	7 878	6 301	23 894	8 935
Participation des salariés.....	478	566	601	772	896	1 191	988	708	888	1 180
Impôt sur les bénéfices.....	4 501	5 591	6 405	5 828	6 801	5 621	4 304	5 323	6 598	4 424
RÉSULTAT NET.....	8 428	8 369	11 530	12 839	15 359	12 349	11 727	14 456	- 1 527	- 10 054

(1) Solde positif si le montant des produits excède celui des charges, négatif dans le cas contraire.

ANNEXE 3

LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

L'analyse de la rentabilité bancaire passe par la mise en évidence de soldes intermédiaires (produit net bancaire, résultat brut d'exploitation, résultat d'exploitation) qui permettent d'identifier les éléments ayant concouru à l'obtention du résultat final.

Calculé par différence entre les produits bancaires et les charges bancaires (activité de prêt et d'emprunt, opérations sur titres, change, marchés dérivés, ...), le produit net bancaire (PNB) mesure la contribution spécifique des banques à l'augmentation de la richesse nationale et peut en cela être rapproché de la valeur ajoutée dégagée par les entreprises non financières.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) s'obtient en retranchant du produit net bancaire, majoré des produits accessoires, le volume des frais généraux et des dotations aux amortissements. Est ainsi appréciée la capacité d'un établissement à générer une marge après imputation du coût des ressources et des charges de fonctionnement.

Le résultat d'exploitation (RE) correspond au résultat brut d'exploitation duquel on retranche les dotations nettes aux provisions d'exploitation. C'est à ce niveau que la notion de risque, notamment de signature, est réellement prise en compte.

Le résultat net (RN) intègre, outre le résultat d'exploitation, les autres produits et charges de caractère le plus souvent exceptionnel, la participation des salariés et l'impôt sur les sociétés.

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

PRODUITS BANCAIRES - FRAIS BANCAIRES = PRODUIT NET BANCAIRE

PRODUIT NET BANCAIRE + PRODUITS ACCESSOIRES - (FRAIS GÉNÉRAUX + AMORTISSEMENTS) = RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION - DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS = RÉSULTAT D'EXPLOITATION

RÉSULTAT D'EXPLOITATION +
(AUTRES PRODUITS - AUTRES CHARGES - PARTICIPATION DES SALARIES - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS) = RÉSULTAT NET

Les soldes présentés ici reflètent une méthodologie fondée sur le modèle du compte de résultat des établissements de crédit jusqu'à la fin de 1992. Depuis lors, le système de collecte de l'information en provenance des banques a été refondu, afin d'intégrer notamment l'évolution des opérations bancaires et des règles comptables afférentes. Les modifications corrélatives pour le compte de résultat ont impliqué la redéfinition de ces soldes intermédiaires de gestion, présentée dans le Bulletin n° 10 de la Commission bancaire (avril 1994) et dans les Analyses comparatives 1993 (volume 2: les résultats des établissements de crédit). Néanmoins, pour rendre homogène l'analyse sur la période 1984-1993, le dernier exercice est également présenté selon la définition ancienne des soldes intermédiaires de gestion.

ANNEXE 4

ÉVOLUTION DES COÛTS, RENDEMENTS ET MARGES

Banques AFB – Activité métropolitaine (en %)

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Ressources interbancaires	99,96	8,00	7,16	6,99	7,37	8,77	9,55	8,83	8,27	7,09
Dépôts	6,20	5,13	4,12	3,75	3,77	4,13	4,45	4,44	4,49	3,97
Dettes de titres et subordonnées	12,63	9,20	7,88	7,59	7,80	8,27	8,92	9,27	9,34	8,93
Coût moyen des ressources	9,01	7,28	6,34	6,14	6,47	7,51	8,16	7,89	7,68	6,89
Emplois interbancaires	10,50	8,32	7,35	7,11	7,54	8,67	9,42	8,71	7,82	6,95
Crédits	12,81	11,37	10,78	10,24	9,95	10,28	10,57	10,30	10,51	9,83
Crédit-bail	13,76	16,50	15,14	15,35	12,55	11,06	13,49	13,83	12,27	14,80
Rendement moyen des emplois	11,60	9,64	8,84	8,45	8,59	9,37	9,96	9,52	9,16	8,29
Marge clientèle	6,61	6,23	6,66	6,50	6,18	6,15	6,11	5,86	6,02	5,86
Crédit-bail	13,76	16,50	15,14	15,35	12,55	11,06	13,49	13,83	12,27	14,80
Dettes de titres et subordonnées	12,63	9,20	7,88	7,59	7,80	8,27	8,92	9,27	9,34	8,93
Marge interbancaire	0,55	0,32	0,19	0,12	0,16	-0,11	-0,13	-0,12	-0,45	-0,14
Marge globale d'intermédiation	2,59	2,36	2,50	2,31	2,12	1,86	1,80	1,63	1,48	1,40

ÉVOLUTION DE LA MARGE NETTE GLOBALE

Banques AFB (en %)

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Rendement des actifs	11,69	10,05	9,98	10,09	10,63	12,04	13,42	13,59	15,45	19,03
Coût des passifs	8,69	7,20	6,79	7,15	7,83	9,56	11,14	11,31	13,22	16,82
Marge nette globale métropole	3,00	2,85	3,19	2,94	2,80	2,48	2,29	2,27	2,23	2,21
Rendement des actifs	11,64	9,90	9,77	9,88	10,64	12,32	13,91	14,25	15,28	18,82
Coût des passifs	8,95	7,36	6,92	7,23	8,09	10,06	11,77	12,13	13,20	16,76
Marge nette globale toutes zones	2,69	2,54	2,85	2,65	2,54	2,26	2,14	2,12	2,08	2,06

Rendement des actifs = produits d'exploitation bancaire/total d'actif

Coût des passifs = charges d'exploitation bancaire/total de passif

Marge nette globale = rendement des actifs - coût des passifs = produit net bancaire / total de bilan

ANNEXE 5

MESURE DE LA TRANSFORMATION DES ÉCHÉANCES

1. LES SOURCES D'INFORMATION

La mesure de la transformation des échéances repose sur l'examen des durées résiduelles des encours d'emplois et de ressources. Les établissements assujettis à la loi bancaire sont tenus de fournir à cet égard chaque trimestre un échéancier ¹⁽⁵⁵⁾ qui ventile leurs opérations selon leur durée restant à courir jusqu'à leur terme. Ce document est établi sur une base comptable qui n'intègre aucune prévision ou extrapolation. Toutefois, dans certains cas limités (crédit à la consommation), une répartition sur une base statistique est admise.

Pour riche qu'il soit, ce document présente l'inconvénient de ne contenir que les opérations dont le terme est défini contractuellement à l'origine. Par conséquent, des éléments essentiels du bilan tels que les capitaux propres, les comptes ordinaires, les immobilisations ou les titres n'y figurent pas.

Dans les analyses qu'il publie traditionnellement dans son Rapport annuel, le secrétariat général de la Commission bancaire a donc complété cet échéancier par les opérations sans durée définie, ventilées selon leur maturité estimée. Deux hypothèses sont proposées sur le degré de stabilité des dépôts à vue et comptes d'épargne à régime spécial ²⁽⁵⁶⁾. En effet, une approche purement juridique pourrait conduire à les considérer comme des ressources à moins d'un mois. Les analyses statistiques menées par les établissements de crédit eux-mêmes semblent indiquer que ces ressources sont, en fait, globalement stables, même s'il est difficile de mesurer précisément cette stabilité dans le temps au niveau macro-économique.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes.

- Les opérations interbancaires au jour le jour sont reprises à moins d'un mois.
- Les éléments considérés comme très stables dans le temps sont repris à plus de cinq ans. Il s'agit du capital, des réserves, des provisions, des reports à nouveau positif et négatif, des dettes subordonnées à durée indéterminée, des titres de participation et de filiales, des prêts subordonnés non remboursables et des créances immobilisées, douteuses et litigieuses.
- Les opérations sur titres font l'objet d'une répartition en fonction des catégories de portefeuilles, même si la présentation est agrégée :
 - le portefeuille de transaction, dont la durée de détention ne doit pas excéder six mois, est réparti pour un tiers à moins d'un mois, un tiers entre un et trois mois et le reste entre trois et six mois ;
 - le portefeuille de placement est réparti pour un tiers entre six mois et un an, un tiers entre un et cinq ans et le reste à plus de cinq ans ;
 - le portefeuille d'investissement est décomposé selon un échéancier remis par les établissements de crédit.
- Les comptes ordinaires débiteurs de la clientèle sont supposés être remboursés à hauteur de 10 % entre un et trois mois, 15 % entre trois et six mois, 20 % entre six mois et un an, 55 % entre un et cinq ans.
- Les comptes ordinaires créditeurs et les comptes d'épargne à régime spécial posent un problème particulier en raison de leurs montants. Dans leur cas, les hypothèses retenues sont susceptibles de faire varier fortement l'évaluation de la transformation globale. C'est pourquoi deux hypothèses sont proposées :
 - une première hypothèse de stabilité constante au cours du temps, ce qui détermine un amortissement de 1 % à moins d'un mois, 2 % entre un et trois mois, 2 % entre trois et six mois, 5 % entre six mois et un an, 40 % entre un et cinq ans et le reste au-delà de cinq ans ;
 - une deuxième hypothèse de plus grande volatilité de ces ressources, ce qui donne, pour les comptes ordinaires, la ventilation qui suit : 20 % à moins d'un mois, 20 % entre un et trois mois, 10 % entre trois et six mois, 10 % entre six mois et un an et 40 % entre un et cinq ans. Pour les comptes d'épargne à régime spécial, la répartition est la suivante : 15 % à moins d'un mois, 25 % entre un et trois mois, 25 % entre trois et six mois, 25 % entre six mois et un an et 10 % entre un et cinq ans.

2. QUELQUES PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

Les données dont dispose le secrétariat général de la Commission bancaire pour mesurer la transformation pratiquée par le système bancaire présentent plusieurs caractéristiques qui peuvent limiter la portée de l'analyse.

- Le suivi, au sein des établissements de crédit, des durées résiduelles de leurs emplois, ressources et engagements est récent ; l'exactitude des données de base n'est donc pas toujours totalement assurée, en raison des moyens insuffisants de certains établissements dans ce domaine.
- Les documents comptables réglementaires qui recensent ces informations ont subi des modifications importantes au cours des dernières années qui nuisent à l'homogénéité des séries.
- L'analyse de la transformation porte sur l'ensemble des établissements de crédit, mais les opérations internes à cet ensemble (opérations interbancaires) ne sont bien sûr pas éliminées ; leur impact est donc surévalué dans le calcul de la transformation, ce qui a un effet modérateur sur le niveau global de transformation.
- Les établissements de crédit ne sont pas seuls à faire de la transformation : les investisseurs institutionnels (en particulier la Caisse des dépôts et consignations), les compagnies d'assurance et surtout les OPCVM interfèrent lourdement dans ce processus, auquel participent plus marginalement les agents non financiers (entreprises, État). Ces autres agents, dont les chiffres ne sont pas disponibles, ne sont pas repris dans l'analyse.
- Par ailleurs, l'approche retenue ici est volontairement « macro-économique », les hypothèses posées n'étant pas obligatoirement valables pour un seul établissement. Une approche de type prudentiel aurait ainsi consisté à élaborer des hypothèses de crise de trésorerie beaucoup plus restrictives sur le degré de liquidité des actifs.

3. LA MÉTHODE DES NOMBRES

Le ratio donné par la méthode des nombres est un indicateur synthétique de la transformation qui facilite les comparaisons dans le temps et sur des populations différentes. La méthode consiste à multiplier, pour chaque tranche de calendrier retenue, les capitaux par le nombre moyen de jours compris dans ladite tranche et à confronter en un rapport la somme des produits ainsi calculés pour les emplois d'une part, pour les ressources, d'autre part³⁽⁵⁷⁾. Plus cet indicateur est élevé, plus la transformation est forte. Bien que prenant en compte le poids relatif de chaque période observée dans le mécanisme de la transformation, le caractère très synthétique de cette méthode a tendance à « écraser » les évolutions, qui apparaissent assez lentes de ce fait. Notamment, un poids important étant donné aux échéances longues, les évolutions de court-moyen terme sont fortement lissées.